



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**26<sup>e</sup>** séance plénière  
Vendredi 2 octobre 1998, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

Président : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 118 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/345/Add.6)

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Dans une lettre distribuée sous la cote A/53/345/Add.6, le Secrétaire général m'informe que depuis la publication de ses communications parues sous la cote A/53/345 et additifs 1 à 5, la Guinée équatoriale a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur est S. E. M. Delfim Da Silva, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée-Bissau, à qui je donne la parole.

**M. Da Silva** (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir à mon tour vous présenter les félicitations de notre délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que vous réunissez, de l'avis unanime, des qualités intellectuelles, politiques et diplomatiques exceptionnelles qui constituent le gage de la bonne conduite et du succès de nos délibérations. Il me plaît également de saluer votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, et de lui adresser nos remerciements pour le dynamisme, l'esprit d'initiative et l'intégrité dont il a fait preuve durant son mandat.

Je voudrais réitérer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nos félicitations pour les résultats tangibles que connaît l'Organisation depuis son élection et l'encourager à persévérer avec la même détermination dans l'exécution de son programme de réformes que nous soutenons vigoureusement.

Au moment où nous nous apprêtons à entrer dans le prochain millénaire, il importe de prendre conscience de l'interdépendance croissante des nations, grandes et petites, et des conséquences de la mondialisation afin de trouver ensemble, grâce à un dialogue fructueux au plan planétaire, des solutions appropriées aux nombreux défis qui nous interpellent dont notamment la lutte contre le terrorisme international. La pauvreté, le sous-développement et les grandes pandémies ne doivent pas demeurer de la seule

responsabilité des pays frappés par ces fléaux car le monde de demain, pour pouvoir être stable, devra nécessairement être un monde solidaire fondé sur les principes de justice sociale et d'égalité entre les peuples et les nations. C'est ainsi que la primauté du droit doit continuer à nous éclairer dans la recherche de solutions durables aux nombreux conflits que nous déplorons de par le monde. Nous sommes heureux de constater que tous les peuples de la planète partagent la même volonté de vivre en paix à l'intérieur de leurs frontières nationales mais aussi avec leurs voisins et le reste de la communauté internationale.

Mon pays se félicite de la tournure positive des événements dans l'affaire Lockerbie qui nous préoccupe depuis plusieurs années et qui a déjà fait l'objet de décisions de la part d'organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés. Nous espérons à cet égard que les parties concernées ne ménageront aucun effort afin que justice soit rendue dans des conditions d'équité et d'impartialité avec toutes les garanties nécessaires et compte tenu des droits reconnus à chaque partie. Les précisions souhaitées par les autorités libyennes nous paraissent à cet égard légitimes parce que se fondant sur les critères objectifs de neutralité et d'équité qui gouvernent toute procédure judiciaire digne de ce nom.

La République de Guinée-Bissau a été admise comme Membre de plein droit à l'ONU, en septembre 1974, à l'issue d'une longue et difficile lutte de libération nationale. Depuis presque un quart de siècle, nous nous sommes attachés à respecter et à défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, étant donné qu'ils constituent les points de repère nécessaires à une participation active à la vie internationale et à l'édification de notre jeune nation.

Nous avons compris très tôt que pour réussir à donner un contenu à notre indépendance politique, il fallait impérativement veiller à créer les conditions d'un développement économique harmonieux dont pourraient bénéficier toutes les couches de notre population. Notre jeune État s'est donc attelé à rechercher, avec le soutien de la communauté internationale, les moyens nécessaires à son édification dans la liberté et la paix.

Il va sans dire que 11 années de lutte de libération nationale ont laissé dans l'esprit et le corps de nos populations à la fois des séquelles indélébiles et des blessures difficiles à cicatrifier. La Guinée-Bissau étant un pays pauvre aux ressources très limitées, il a fallu tout construire, alors même que nous ne disposions ni des moyens financiers, ni des compétences requises à cette fin. C'est ainsi

qu'animés du même courage qui nous avait permis de galvaniser toutes les énergies pour libérer notre pays, nous nous sommes attelés à la tâche avec la détermination de créer des conditions propices à l'épanouissement de nos citoyens et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous avons réussi, au cours des quatre dernières années, à asseoir les fondements d'un État démocratique fondé sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Comme l'Assemblée le sait, l'édification d'une nation est une oeuvre de longue haleine qui nécessite à la fois de la détermination et de la persévérance. La Guinée-Bissau, qui figure parmi les pays plus pauvres du monde, n'échappe pas à cette règle. Tout au long des deux dernières décennies, nous avons consacré nos efforts à consolider notre unité nationale en affermissant les liens de solidarité qui unissent les citoyens de notre pays dont la maturité avait permis de mener et de réussir l'une des luttes de libération nationale les plus exemplaires d'Afrique. Et c'est précisément la conscience d'appartenir au même peuple qui a permis à toutes les composantes de notre population de s'unir et de travailler main dans la main pour le développement de notre pays et le bien-être de chacun et de tous. La Guinée-Bissau a donc, depuis son indépendance en 1973 et en dépit des difficultés conjoncturelles que chaque État connaît, vécu dans la paix et connu une période de grande stabilité politique.

Toutefois, depuis le 7 juin dernier, notre pays vit une tragédie jusqu'alors inimaginable, alors même que le pays commençait à enregistrer un progrès notable en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme et sur le plan économique.

Une crise sans précédent et pour laquelle nous n'étions nullement préparés secoue notre pays depuis bientôt quatre mois mettant en péril les fondements de l'État de droit et l'existence des institutions démocratiques de la République. Le coup de force d'une partie de l'armée nationale de notre pays constitue une violation grave des dispositions constitutionnelles existant en Guinée-Bissau. La communauté internationale, et au premier chef l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies, l'a condamné sans ambages.

C'est le lieu d'exprimer du haut de cette tribune nos remerciements à toute la famille des Nations Unies pour la solidarité et le soutien dont elle a fait montre à l'égard du Gouvernement légal de la République de Guinée-Bissau, de ses dirigeants, dont le Président de la République, S. E. M. João Bernardo Vieira en particulier, et de sa population, victime innocente de ce drame. Je voudrais, en particulier,

exprimer toute notre gratitude aux pays voisins de la Guinée-Bissau, pour leur solidarité agissante envers notre peuple. J'aimerais notamment remercier au nom de mon gouvernement les autorités du Portugal, du Sénégal et de la République française d'avoir mis en place un dispositif rapide et approprié pour évacuer leurs citoyens et les autres étrangers qui le désiraient, mais aussi et surtout nos propres compatriotes en désarroi dont un grand nombre a trouvé refuge et réconfort au Sénégal, en Gambie, en Guinée, au Cap-Vert et au Portugal. Chacun de ces pays frères s'est distingué de façon admirable dans un élan de compassion et d'humanisme à tous égards exemplaire. Qu'il me soit permis de les remercier très sincèrement au nom de notre gouvernement et au nom de tous mes compatriotes.

J'aimerais aussi saluer ici le courage de mes propres concitoyens et redire, au nom de notre gouvernement, combien nous sommes conscients des difficultés auxquelles ils sont confrontés et de la nécessité d'atténuer leurs souffrances en nous attelant à trouver, le plus rapidement possible, une solution à la crise actuelle afin de restaurer la paix et la stabilité dans notre patrie et de créer les conditions permettant leur retour dans leur pays.

C'est précisément le souci de parvenir à une solution pacifique et négociée qui anime le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau dans ses contacts avec les membres de la junte autoproclamée. Nous avons, en effet, réussi grâce à la médiation conjointe des membres de la Communauté des pays de langue portugaise et de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest à signer un cessez-le-feu et à instaurer un dialogue constructif que nous entendons poursuivre, fondé sur la reconnaissance et le respect de la légalité constitutionnelle dans notre pays et la nécessité d'oeuvrer ensemble au retour de la paix et de la stabilité.

Nous sommes redevables à toutes les bonnes volontés qui se sont manifestées tant au plan africain qu'international, pour nous aider à surmonter toutes les difficultés et à trouver une solution définitive au conflit en Guinée-Bissau.

Le peuple de Guinée-Bissau est un peuple pacifique qui entretient des relations séculaires d'amitié et de fraternité avec ses voisins des Républiques de Guinée, du Sénégal et de Gambie. Ces relations sont fondées sur une communauté de destin que l'histoire et la géographie nous ont léguée comme héritage. Un héritage des plus précieux, que les générations présentes et futures entendent conserver et défendre parce qu'il constitue le gage de la pérennité de leur identité et de leurs valeurs socioculturelles. C'est la

même solidarité agissante et indéfectible qui, hier, nous a permis de nous libérer du joug colonial, que nos frères guinéens et sénégalais ont voulu aujourd'hui encore exprimer avec la même conviction, la même détermination, le même élan à l'égard de leur frères et soeurs en Guinée-Bissau.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la présence des troupes guinéennes et sénégalaises en Guinée-Bissau est régie par des accords bilatéraux dûment signés et ratifiés. Mais au-delà de l'existence d'un cadre juridique incontestable, il importe de savoir et de retenir que grâce à leur intervention les troupes guinéennes et sénégalaises ont aidé leurs frères d'armes guinéens à déjouer une tentative de coup d'État condamné par l'OUA, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale, et contribué ainsi courageusement au maintien de la légalité constitutionnelle et de la démocratie en Guinée-Bissau. Qu'il me soit permis, ici et maintenant, de rendre hommage à leur action décisive et de leur exprimer toute notre gratitude.

La Guinée-Bissau vit depuis bientôt quatre mois une grande tragédie qui a causé de nombreuses pertes en vies humaines et provoqué de nombreux dégâts matériels, infligeant beaucoup de souffrances et de privations aux populations déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés se trouvant dans les pays voisins, au Cap-Vert et au Portugal.

Je voudrais encore une fois remercier l'Assemblée de sa solidarité à l'égard de notre pays et de nos compatriotes. Son concours nous sera précieux pour panser les blessures et aider tous les citoyens de notre pays à se retrouver, à s'entendre et à oeuvrer ensemble pour le devenir commun de leur patrie. Je puis assurer les membres que nous ne ménagerons aucun effort afin d'assurer, au travers du dialogue et de la concertation, le retour de la paix dans une Guinée-Bissau unie, solidaire et réconciliée avec elle-même.

Nous mesurons plus que jamais la nécessité d'oeuvrer ensemble à l'avènement d'une démocratie pluraliste, d'un État de droit et d'une société égalitaire dans notre pays, où la pleine jouissance des droits civiques et politiques puisse être garantie, de même que le plein respect des droits de l'homme. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons conscience de l'importance de la paix dans notre pays mais également dans toutes les autres régions du monde où des conflits persistent, séparant et déchirant les populations d'un même pays. Je pense notamment aux guerres fratricides qui, hélas, continuent de ravager de nombreux autres pays en Afrique — l'Angola et la République démocratique du Congo notamment.

Au moment où nous nous apprêtons à commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est opportun de proclamer notre adhésion totale aux principes fondamentaux de démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, lesquels doivent baliser notre quête d'un mieux-être et d'un développement harmonieux. La communauté internationale — l'Organisation des Nations Unies en particulier — a toujours été à l'écoute des aspirations du peuple de Guinée-Bissau. Elle a, par sa solidarité, fait de notre lutte de libération nationale son propre combat pour l'émancipation de tous les peuples du monde. Hier comme aujourd'hui, nous avons besoin de son soutien pour reconstruire notre pays et redonner confiance et espoir à nos compatriotes, qui attendent avec impatience le moment de retourner dans leur pays pour retrouver leur foyer, leur famille, leurs amis, leur lieu de travail, la paix et la stabilité.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, S. E. M. Anastase Gasana.

**M. Gasana** (Rwanda) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement rwandais et de ma délégation, ainsi qu'en mon nom personnel, permettez-moi de vous présenter mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection en tant que Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection traduit la reconnaissance unanime des États de notre Organisation à votre pays, l'Uruguay. Notre hommage mérité s'adresse également à votre distingué prédécesseur M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, qui a fait montre de dévouement, de compétence et de disponibilité au cours de l'exercice dernier.

En outre, nos vifs et fraternels remerciements s'adressent au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour sa compétence, ses performances et sa perspicacité, et dont la présente Assemblée générale, la cinquante-troisième, constitue la deuxième de son mandat de Secrétaire général de notre prestigieuse Organisation. En effet, le Gouvernement et le peuple rwandais restent reconnaissants envers le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour la visite de travail qu'il a effectuée au Rwanda au mois de mai de l'année en cours. Cette visite combien historique a permis au Secrétaire général de se rendre compte des conséquences du génocide survenu au Rwanda en 1994, et nous lui adressons nos remerciements pour les encouragements qu'il a formulés à l'égard du Gouvernement et du peuple rwandais pour les efforts déployés dans le processus de reconstruction du pays.

Chaque fois que l'occasion nous a été offerte, le Gouvernement rwandais a soutenu les propositions du Secrétaire général relatives aux indispensables réformes de notre Organisation, et nous avons estimé que les mêmes propositions de réforme étaient aussi valables pour la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à continuer d'apporter notre contribution et notre appui aux efforts collectifs visant à plus de démocratisation du Conseil de sécurité à l'aube du troisième millénaire.

L'existence des institutions spécialisées au sein de l'Organisation des Nations Unies a fait de cette instance un instrument de développement, en particulier dans les domaines économique, social, politique, culturel, et dans bien d'autres domaines. Le Gouvernement rwandais soutient l'existence des institutions spécialisées des Nations Unies, et la réforme des Nations Unies en cours devrait en tenir compte quitte à les mieux structurer pour qu'elles soient plus opérationnelles.

La République démocratique du Congo depuis les années 60, n'a cessé d'être un sujet de préoccupation pour les Nations Unies et la communauté internationale à tel point qu'un Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a perdu la vie en recherchant une solution aux problèmes de ce pays. Aujourd'hui, plus qu'hier, ce pays, le Congo, baptisé depuis République démocratique du Congo, est en train de vivre les moments les plus sombres de son histoire, car un génocide est en train de s'y commettre à l'appel des plus hautes autorités de ce pays.

Depuis le 2 août 1998, le Rwanda a assisté, comme tout le monde, à une rébellion survenue en République démocratique du Congo, contre le Gouvernement et la personnalité du Président Kabila. Depuis lors, le Gouvernement rwandais n'a cessé de montrer que cette crise est purement interne et que M. Kabila avait bel et bien en face de lui une rébellion fortement structurée. La commission des Ministres des affaires étrangères de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) composée de ses quatre pays membres — le Zimbabwe, la Tanzanie, la Namibie et la Zambie — a reconnu dans son rapport à la SADC, à l'issue de sa mission de prospection, qu'il existe bel et bien une rébellion contre M. Kabila en République démocratique du Congo. Le Président Kabila lui-même a reconnu implicitement l'existence de cette rébellion au moment où il a publié une longue liste d'autorités congolaises dont il a prononcé le bannissement en leur retirant leurs passeports congolais et en lançant contre eux des mandats d'arrêts internationaux. Ces Congolais ont été bannis par le Président Kabila parce qu'ils dirigent la rébellion congolaise contre lui. La reconnaissance implicite de M. Kabila vis-à-vis de sa rébellion

s'est manifestée également au moment où il a arrêté et mis en prison six journalistes de l'agence de presse de Kinshasa «La Voix du Peuple» parce que le Président Kabila les soupçonnait de soutenir la rébellion congolaise.

La position du Rwanda reste de joindre ses efforts de médiation à ceux de la communauté internationale à la recherche d'une solution à la crise congolaise par la voie de négociations entre la rébellion congolaise et le Gouvernement du Président Kabila. Malheureusement, ces efforts du Gouvernement rwandais se heurtent à l'obstination du Président Kabila qui trouve que la solution du conflit intercongolais est de persécuter et massacrer les Banyamulenge, les Tutsis, les Rwandais vivant au Congo ainsi que des Congolais qui refusent d'adhérer à son macabre projet.

À cet égard, le Rwanda, comme d'autres observateurs de près ou de loin, est préoccupé par l'intensification des violations des droits de l'homme commises par le Gouvernement du Président Kabila qui incite la population au génocide, aux massacres et à la haine raciale et ethnique. Le Gouvernement rwandais estime que l'Organisation des Nations Unies devrait condamner le génocide ainsi que les violations des droits de l'homme qui sont commis en République démocratique du Congo et prendre les mesures qui s'imposent envers le Gouvernement du Président Kabila.

Ce génocide et ces violations des droits de l'homme sont caractérisés par la situation suivante : des exécutions sommaires et des incitations à la haine par le Président Kabila et les membres de son gouvernement, des arrestations massives, des détentions arbitraires et des disparitions forcées. Au sujet de ces exécutions sommaires et des incitations à la haine en République démocratique du Congo, il y a lieu de citer les faits qui suivent. Le génocide et les massacres qui se déroulent actuellement en République démocratique du Congo sont semblables à ceux survenus au Rwanda en 1994 où la Radiotélévision libre des mille collines (RTL) faisait de la propagande en faveur de la chasse aux Tutsis et à leurs complices Hutus, comme ladite radio les dénommaient à l'époque.

Pendant le Sommet de Victoria Falls qui s'est tenu du 7 au 8 août 1998, le Président Kabila a déclaré que ceux qui ont commis le génocide au Rwanda avaient raison et qu'ils sont dignes d'être soutenus, aussi bien en ce temps-là que de nos jours. Ceci constitue une preuve tangible du recrutement par le Président Kabila de milices Interahamwe et d'anciennes forces armées rwandaises, qui ont commis le génocide au Rwanda et qui sont réfugiés au Congo-Brazzaville, un fait qui a été dénoncé récemment par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Au cours de ce même Sommet de Victoria Falls, le Président Kabila a laissé entendre que le Rwanda veut instaurer un empire Hima dans la région des Grands Lacs. À ce propos, le Gouvernement rwandais considère que cette déclaration du Président Kabila démontre son penchant et ses théories racistes, semblables à celles véhiculées dans les années 80 par feu le Président Habyarimana et ses proches qui ont inventé ce pseudo-empire pour étouffer les revendications des réfugiés rwandais en exil depuis plus de 30 ans et qui commençaient à réclamer haut et fort leurs droits inaliénables de retour sans conditions dans leur mère patrie.

Ce sont donc des théories racistes savamment inventées et orchestrées par l'ex-Président du Rwanda, M. Habyarimana, et son régime pour diaboliser les Tutsis; et à présent, malheureusement, M. Kabila les récupère non seulement pour diaboliser les Tutsis, mais en plus, pour diaboliser tout le Rwanda et tout le peuple rwandais. Sur ce, le Gouvernement rwandais demande à la communauté internationale de faire échec à ces théories racistes sans fondement et à cette campagne de diabolisation du Rwanda et du peuple rwandais.

Le Président Kabila et ses proches collaborateurs incitent la population congolaise à des actes de violence aveugle contre toute personne soupçonnée d'être rebelle, toute personne d'origine tutsie ou de connivence, selon eux, de près ou de loin avec la rébellion.

Les autorités gouvernementales de Kinshasa invitent la population, par l'entremise des médias officiels, à «traiter l'ennemi comme un virus, un moustique, et une ordure qu'il faut écraser avec détermination et sans pitié».

C'est ainsi que le Ministre congolais de la justice, qui est pourtant censé veiller à la protection des droits de l'homme et des droits humains de chacun, a dit ceci : «Ces Rwandais, ces Tutsis, sont des insectes, des microbes qu'il faut éradiquer avec méthode».

Soutenant les propos du Président Kabila, qui a déclaré qu'il allait exporter la guerre au Rwanda, le Ministre congolais de la santé, M. Jean-Baptiste Nsonji, a indiqué que «les Rwandais vont devenir comme des serpents auxquels on a coupé la tête et la queue sans possibilité de se mouvoir et sans issue».

En réponse aux appels d'incitation à la haine et à la violence lancés par le Président Kabila et le Ministre congolais de l'information, M. Didier Mumengi, le Ministre de la santé, M. Jean-Baptiste Nsonji, et le Directeur de cabinet du Président Kabila, M. Yerodia Abdoulaye, les populations

se sont mises à s'attaquer à des personnes soupçonnées d'être d'intelligence avec la rébellion. C'est ainsi que des personnes ont été brûlées vives pour avoir été surprises avec de la boue rouge sur les chaussures en référence à la couleur de la boue de la région du Bas-Congo, alors occupée par les rebelles.

Par ailleurs, les militaires gouvernementaux ont tiré à bout portant sur d'autres suspects dont les corps ont été abandonnés dans les rues. Plusieurs malades mentaux ont été également exécutés sommairement en raison de la rumeur, répandue par le gouvernement Kabila, selon laquelle les rebelles s'étaient déguisés en fous pour s'infiltrer. En date du 27 août 1998, un malade mental, habitant au coin des rues Kasai et Usoke, dans la commune de Barumba, a été criblé de balles au marché central de Kinshasa. Une personne non autrement identifiée a été abattue sans sommation car surprise en train de converser à l'aide de son téléphone cellulaire. Une autre encore a été exécutée purement et simplement parce qu'elle parlait anglais.

Les troupes gouvernementales du Président Kabila tentent d'effacer par tous les moyens les signes des atrocités qu'elles commettent. En effet, plusieurs témoignages concordants, dont les témoignages de pêcheurs, ont affirmé avoir vu des corps de personnes charriés par les eaux du fleuve Congo. D'autres personnes soupçonnées de rébellion ont été enterrées vivantes à Kitambo et à Masina.

Des arrestations massives, des détentions arbitraires et des disparitions forcées en République démocratique du Congo ont été dénoncées, notamment par l'Association africaine de défense des droits de l'homme, oeuvrant à Kinshasa; et cette association a dénoncé ces arrestations et ces disparitions le 10 août et le 3 septembre 1998; et les faits suivants ont été relevés par ladite association de droit congolais :

«Plusieurs personnes d'origine tutsie ont été arrêtées et détenues arbitrairement aux camps Kokola, Tshatshi et dans les différents cachots des services de renseignements et au cachot de Kin-Mazière à Kinshasa-Gombe; plus de 500 soldats des anciennes forces armées zaïroises ont été arrêtés et certains sont portés disparus jusqu'à ce jour.

D'autres Congolais mariés à des Tutsis, amis des Tutsis ou ayant la morphologie tutsie ont été arrêtés en relation avec ce conflit intercongolais. C'est ainsi que certaines personnes ont été extraites de leurs habitations, de chambres d'hôtels et même de l'enceinte du Programme des Nations Unies pour le développement

à Kinshasa, à la suite de couvre-feux et différentes opérations de ratissage décrétées par le gouvernement de Kabila.»

Le Gouvernement rwandais estime, une fois de plus, que la solution au conflit intercongolais réside dans la voie de négociations politiques entre le gouvernement de Kabila et la rébellion pour les raisons suivantes :

Premièrement, il faut résoudre, entre Congolais bien sûr, et une fois pour toutes, la question de la nationalité et de la citoyenneté bien que cela ne soit pas négociable. D'habitude, une question de nationalité, de citoyenneté n'est pas un sujet négociable mais nous estimons que ce problème devrait être résolu entre Congolais. On se demande, en effet, pourquoi les anciens ministres du Président Kabila comme le Ministre des affaires étrangères, M. Karaha, et le Ministre d'État à la présidence de la République, M. Buge-ra, et bien d'autres citoyens congolais de l'est du Congo sont bannis de chez eux, du territoire congolais. Pour le Rwanda, on ne peut pas avoir éternellement des apatrides à nos frontières, spécialement ceux de l'est territorial du Congo.

Deuxièmement, le conflit intercongolais se répercute sur la sécurité des pays voisins de la République démocratique du Congo, surtout le Rwanda, étant donné que les forces de Kabila sont une combinaison de tous les éléments criminels provenant des pays de la région. La sécurité au nord du Rwanda est constamment perturbée par les ex-Forces armées rwandaises et les miliciens Interahamwe qui ont commis le génocide au Rwanda en 1994 et qui utilisent encore le territoire congolais comme leur base arrière pour rééditer leur macabre forfait. La sécurité des pays voisins doit être un souci constant du Gouvernement et du peuple congolais. Et le Gouvernement congolais doit avoir constamment à l'esprit que, chaque fois que des forces du mal s'évertuent à semer l'insécurité dans un pays voisin, le pays d'où viennent ces forces de déstabilisation perd lui-même de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Troisièmement, l'armée congolaise devrait être nationale et non une milice katangaise et sectaire du Président Kabila; les Congolais de l'est territorial du Congo, les Banyamulenge, les Congolais de Masisi, ceux de Jomba et ceux de Rutshuru et d'ailleurs à l'est du Congo, et d'ailleurs au Congo, devraient en faire également partie.

Quatrièmement, le conflit intercongolais sera résolu par une bonne gouvernance et un bon leadership qui n'incite pas la population au génocide et aux massacres d'une partie de cette population qu'il est par ailleurs censé protéger. Les

négociations politiques entre le gouvernement de Kabila et la rébellion devraient faire émerger ce leadership dont la République démocratique du Congo a un besoin urgent.

Cinquièmement, la philosophie du génocide et la culture du massacre que le Président Kabila est en train de cultiver en République démocratique du Congo, avec l'aide des anciennes Forces armées rwandaises et des miliciens Interahamwe qui ont commis le génocide au Rwanda, ainsi que des terroristes à la solde de l'un ou l'autre pays, doivent être rapidement extirpées des populations congolaises par un nouveau leadership clair et voué à la cause nationale, celle de tous les Congolais sans exclusion aucune.

Nous avons insisté sur les problèmes qui existent dans la région des Grands Lacs, plus particulièrement en République démocratique du Congo. Cela s'avérerait nécessaire vu la grande estime, le respect et la considération du Gouvernement et du peuple rwandais vis-à-vis du peuple frère du Congo. C'est dans cette optique que le Rwanda a pris ses responsabilités et a accompli son devoir de voisin vis-à-vis du Congo et du peuple congolais, notamment en exerçant une solidarité envers le peuple frère du Congo pour l'aider à se débarrasser de la dictature de 32 ans de l'ex-Président Mobutu, qui avait ruiné ce pays.

Dans ses efforts de recherche de solution à la crise qui sévit actuellement en République démocratique du Congo, le Gouvernement rwandais soutient la voie des négociations politiques d'où devra émerger un leadership digne de mener la République démocratique du Congo aux destinées autres que celles du génocide tel que c'est le cas aujourd'hui malheureusement sous le règne du Président Kabila.

Toutefois, si le Président Kabila et les siens ont porté déception et désespoir envers le peuple congolais en semant la haine interethnique dans leur pays, le Congo, le Rwanda, qui a eu le malheur d'être victime du génocide de 1994, est en droit de dénoncer publiquement ce crime contre l'humanité qui est en train de se commettre en République démocratique du Congo, pour prévenir et éviter qu'il ne soit exporté au Rwanda comme cela figure dans le programme politico-militaire du Président Kabila.

Nous avons espoir que l'Organisation des Nations Unies ne tardera pas à condamner ce génocide qui se perpète en République démocratique du Congo et à prendre des mesures qui s'imposent pour l'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. Le fax Dallaire sur le génocide en République démocratique du Congo se trouve bel et bien ici à New York et à Genève aux Nations Unies, à Bruxelles, au siège de l'Union européenne et dans toutes les capitales occiden-

tales. Au vu de ce fax Dallaire, personne ne pourra donc arguer de n'avoir pas été informé à temps pour condamner les actes de génocide du Président Kabila, les actes de génocide des milices Interahamwe et les éléments des anciennes Forces armées rwandaises qui ont planifié et mis en application le génocide au Rwanda il y a de cela quatre ans.

Le Ministre congolais de l'intérieur, M. Gaëtan Kakudji, tout au début de la crise au Congo, a approché discrètement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat des droits de l'homme et leur a révélé que s'ils ne s'organisaient pas rapidement pour évacuer rapidement toutes les personnes arrêtées, celles-ci allaient être exterminées. À présent, on peut se poser la question de savoir ce qu'a fait l'Organisation des Nations Unies à cette sonnette d'alarme par un officiel congolais, et de surcroît un Ministre de l'intérieur qui vient par ailleurs de se désolidariser des actes de génocide du Président Kabila en abandonnant son poste de ministre de l'intérieur, fuyant son pays pour l'Europe, selon les informations que nous détenons des milieux des médias. La défection du Ministre congolais de l'intérieur et cousin du Président Kabila ne serait-elle pas un sujet de réflexion et je dirais même d'inspiration pour les nouveaux alliés du Président Kabila? Vont-ils continuer de soutenir un régime génocidaire aujourd'hui abhorré par les siens propres?

Le Gouverneur du Shaba-Katanga a fait également un appel discret aux Nations Unies et donc à la communauté internationale révélant qu'il avait l'ordre formel de massacrer tous les Tutsis congolais, toute personne d'origine rwandaise et tout Congolais récalcitrant à ce macabre projet. Comment les Nations Unies ont-elles répondu à cet appel du Gouverneur du Shaba-Katanga?

Beaucoup de gens se demandent si le Rwanda est présent en République démocratique du Congo ou pas. Ils en ont même fait un sujet déterminant. Le problème de la République démocratique du Congo et ses essais de solution n'est pas de savoir qui est au Congo et qui n'y est pas. Le problème est de chercher à savoir et de connaître le pourquoi. Pourquoi un tel est-il présent au Congo? Quels sont les vrais motifs de sa présence dans ce pays et pourquoi tel autre n'y est pas et ne cherche même pas à y être? Pourquoi y a-t-il un génocide en train d'être commis en République démocratique du Congo, à l'appel des plus hautes autorités du pays dont le Président Kabila en personne? Le conglomérat des forces génocidaires venues du Rwanda en 1994, les miliciens Interahamwe, les anciennes Forces armées rwandaises, des éléments des anciennes forces du dictateur ougandais Idi Amin Dada et les terroristes à la solde de l'un ou l'autre pays et autres poseurs de bombes, que signifie

aujourd'hui cette union des forces du mal en territoire de la République démocratique du Congo? Autour de qui et contre qui ces forces fascistes s'unissent-elles sur le territoire de la République démocratique du Congo?

Les Nations Unies et toute la communauté internationale vont-elles attendre qu'un génocide soit consommé en République démocratique du Congo pour y envoyer ensuite et a posteriori une commission d'enquête? La Cour pénale internationale, dont nous nous félicitons de la récente création par un texte approprié, ne pourrait-elle pas se saisir rapidement de cette affaire et arrêter la tête et la main qui sont en train de tuer aujourd'hui en République démocratique du Congo?

Telles sont les véritables interrogations qu'à notre humble avis nous devrions nous poser sur la crise qui sévit actuellement en République démocratique du Congo, crise à laquelle il va falloir trouver une solution éminemment politique à travers des négociations politiques entre le gouvernement du Président Kabila et la rébellion congolaise.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

**M. Longchamp** (Haïti) : C'est pour moi un réel plaisir de prendre une nouvelle fois la parole devant cette auguste Assemblée. Je voudrais en tout premier lieu associer ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous présenter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session. J'en profite pour exprimer à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, notre grande considération pour l'excellent travail réalisé au cours de son mandat.

Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, je renouvelle notre confiance dans le travail remarquable qu'il accomplit pour préserver la paix et promouvoir le développement.

À tous les délégués participant à cette cinquante-troisième session, je forme le voeu de fructueuse besogne dans l'intérêt de nos peuples.

*M. Wehbe (République arabe syrienne), Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a une dizaine de jours, l'ouragan Georges a traversé la région des Caraïbes, s'abattant avec furie sur plusieurs de nos pays et faisant dans son sillage des dégâts considérables. Aux gouvernements et peuples frères dure-

ment frappés comme nous par cette calamité inévitable, je voudrais, au nom d'Haïti, exprimer notre plus vive sympathie.

En Haïti, le bilan provisoire est extrêmement lourd : 150 morts, des dizaines de disparus, plus de 500 000 sinistrés. Des dégâts matériels tout aussi importants dans le domaine agricole comme dans celui des infrastructures : des routes et des ponts ont été détruits dans plusieurs régions et des plantations ravagées. Le coût total de ces pertes peut être évalué à environ 200 millions de dollars.

Face à ce désastre, la solidarité internationale s'est rapidement manifestée. Aussi, voudrais-je remercier tous les gouvernements amis, les institutions internationales ainsi que les organisations non gouvernementales du concours qu'ils nous ont apporté jusqu'ici.

Si la situation actuelle est grave, notre inquiétude est encore plus grande quant à l'avenir. Avec la production agricole du pays détruite à plus de 60 %, les perspectives sont extrêmement sombres. Il faut craindre dans les prochains mois, quand les secours d'urgence auront cessé, une grave pénurie de vivres et de produits de première nécessité. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance importante aux efforts de réhabilitation et de reconstruction des zones affectées et qu'elle appuie nos démarches pour résoudre les problèmes de santé publique qui s'y poseront. À cet égard, comme un premier pas dans cette direction, nous invitons les délégations à appuyer le projet de résolution A/53/L.2/Rev.1 qui sera présenté prochainement à l'Assemblée.

Au cours des 10 dernières années, de profondes transformations se sont produites dans les relations internationales. Le déclin des confrontations idéologiques et le renforcement de l'interdépendance entre les nations ont fourni de nouvelles opportunités pour une coopération plus étroite entre les États. Le phénomène de mondialisation, caractérisé par une interconnexion sans précédent des activités humaines à l'échelle planétaire, se développe de plus en plus, poussé par le développement spectaculaire des moyens de communication.

D'aucuns anticipaient l'avènement au prochain siècle d'un monde plus pacifique et plus solidaire. Pourtant, à moins de 500 jours de l'an 2000, le tableau qu'offre la situation internationale est franchement déconcertant. Dans maintes régions du monde, de nouveaux foyers de tensions apparaissent tandis qu'aucun progrès de grande envergure n'est réalisé vers la solution de certains conflits anciens. C'est le cas au Moyen-Orient où il faut espérer que les

dernières discussions tenues cette semaine à Washington pourront faire revivre durablement le processus de paix en léthargie depuis plus d'un an.

Que ce soit au Kosovo, en Angola, en Afghanistan, dans la région des Grands Lacs ou ailleurs, il y a lieu de déplorer les confrontations armées qui causent des souffrances indicibles aux populations. La République d'Haïti invite les parties concernées à rechercher dans le dialogue la solution aux problèmes qui les opposent. La communauté internationale doit également continuer à déployer des efforts pour ramener la paix dans ces régions.

Le terrorisme international qu'on souhaitait révolu a ressurgi de façon troublante avec les terribles événements survenus en Afrique et en Irlande du Nord. Tout en condamnant ces actes, Haïti engage la communauté internationale à adopter des mesures efficaces visant à combattre cette menace à la sécurité internationale.

Par ailleurs, notre monde fait face à un véritable défi dont les conséquences sont incalculables à plus d'un titre. Il s'agit du trafic de la drogue et de ses corollaires, le trafic d'armes, le crime organisé et le blanchiment d'argent.

Le problème du trafic de drogues continue de menacer l'intégrité de nos territoires, d'affaiblir la base de nos sociétés, de miner la santé de nos peuples. La lutte contre ce fléau requiert, comme il a été souligné à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème de la drogue, le renforcement de la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international. Haïti, qui malheureusement a servi de pays de transit pour une partie de la drogue destinée aux marchés des pays consommateurs, a adopté une politique vigoureuse qui commence déjà à porter des fruits. Elle consiste dans l'élaboration de mesures législatives contre le trafic de la drogue et le blanchiment d'argent, la mise sur pied d'un organisme chargé de lutter contre le trafic des stupéfiants, le développement de la coopération avec les pays voisins et l'adhésion à des instruments internationaux dans ce domaine.

Au titre des dangers qui menacent l'avenir de l'humanité, il faut citer également l'existence d'importants stocks d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. La République d'Haïti se félicite des récents progrès accomplis dans la réduction de ces armes. Elle continuera d'apporter son total appui aux efforts de la communauté internationale en vue de l'élimination complète de ces armes.

Dans ce contexte, elle a déploré les essais nucléaires menés récemment par l'Inde et le Pakistan, qui ont contribué à augmenter la tension dans cette partie du monde. Elle invite ces pays à devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La situation économique mondiale en cette fin de siècle suscite également bien des inquiétudes. Le phénomène de mondialisation caractérisé par la libéralisation des forces du marché qui, selon de nombreux observateurs, devraient accélérer la croissance et favoriser le développement, a surtout été marqué par une aggravation de l'inégalité et par une croissance faible. Le fossé entre les revenus du Nord et ceux du Sud a continué de se creuser. En 1965, le revenu moyen par habitant des pays du Groupe des Sept était 20 fois plus élevé que celui des sept pays les plus pauvres du globe. En 1995, il a pratiquement doublé.

Aujourd'hui, la pauvreté continue d'augmenter à travers le monde. Des populations entières sont en proie à des problèmes graves de malnutrition, de misère. Les soins de santé et l'éducation sont hors de portée pour des millions de personnes. L'environnement mondial se dégrade de plus en plus et menace la survie même de l'humanité. Encore plus que les pays du tiers monde frappés par cette évolution mondiale, les pays les moins avancés, dont mon pays, Haïti, se voient de plus en plus marginalisés. Ils doivent faire face à une détérioration des conditions de vie de leurs populations. Le sentiment de désespoir se répand de plus en plus pour les nouvelles générations devant un futur apparemment sombre. Tout ceci constitue de graves menaces à la stabilité même de nos pays. Cette situation commande que la communauté internationale redouble d'efforts dans la lutte contre la pauvreté. Une action solidaire et concertée, de longue haleine, mobilisant de grands moyens, est indispensable si l'on veut parvenir à un résultat satisfaisant.

La dimension des problèmes actuels pose un défi majeur à la communauté internationale. L'ONU, dont la mission primordiale est d'assurer la sécurité mondiale et de favoriser le progrès économique et social des peuples, représente le forum idéal pour débattre de ces questions et rechercher des solutions qui prennent en compte l'intérêt de tous. Elle doit pouvoir jouer le rôle qui lui a été assigné en vue de créer un environnement mondial pacifique, susceptible de permettre le développement de tous les peuples à travers la coopération. Elle doit pouvoir répondre à ce défi en utilisant efficacement ses ressources tout en s'adaptant aux changements qui s'opèrent dans les relations internationales.

À cet égard, la délégation haïtienne se félicite du processus de réforme mis en branle par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, afin de donner à l'Organisation un nouveau souffle qui lui permette de mieux faire face aux problèmes de plus en plus complexes que le monde connaît aujourd'hui. Les premières mesures approuvées par l'Assemblée générale ont permis aux organismes des Nations Unies d'oeuvrer de manière plus cohérente et plus concertée. Nous espérons que d'autres mesures qui seront examinées au cours de la présente session viendront renforcer la capacité de l'ONU à mener ses activités.

La réforme du Conseil de sécurité sur laquelle les discussions se poursuivent depuis cinq ans revêt une importance capitale, compte tenu du rôle joué par cet organe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Haïti continue de réclamer une plus grande ouverture dans le fonctionnement et une plus grande participation dans la prise des décisions, de façon à ce que celles-ci reflètent l'opinion générale de l'ensemble de la communauté internationale et non pas la position des seuls membres qui composent ce Conseil. Dans ce contexte, l'augmentation des membres envisagée doit pouvoir tenir compte de manière plus systématique du principe de la répartition géographique équitable.

Il importe que tout soit mis en oeuvre pour que l'universalité de tous les habitants de la planète se reconnaisse dans le système des Nations Unies. À cet égard, il y a lieu de se féliciter du dialogue en cours entre la République populaire de Chine et Taiwan. L'aboutissement heureux de ce dialogue permettra de progresser dans cette voie.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En consacrant le principe du respect des droits fondamentaux de la personne et en assurant leur promotion, l'ONU a contribué largement au développement d'un système international de protection des libertés fondamentales et à l'émancipation des peuples du monde entier.

À ce propos, ma délégation se félicite que la communauté internationale reconnaisse enfin que le droit au développement fait partie intrinsèque des droits fondamentaux de la personne. Toutefois, cette reconnaissance ne suffit pas; il faut encore travailler à son plein respect grâce à la mise en place de programmes et la mobilisation des ressources correspondantes.

Aujourd'hui, les droits de l'homme constituent une réalité qu'aucun gouvernement ne peut ignorer. En Haïti, le respect des droits de l'homme est garanti par la Constitution

et le Gouvernement s'efforce d'en assurer à tous la jouissance effective. Dans ce contexte, la réforme de l'appareil judiciaire, qui permettra de consolider l'état de droit, est en cours d'exécution. Il est toutefois regrettable que la situation très complexe résultant d'un double problème électoral et gouvernemental rende difficile le fonctionnement normal des institutions et la coopération avec la communauté internationale. Pour venir à bout de ce handicap, le Président de la République, S. E. M. René Préval, déploie de manière résolue tous les efforts possibles.

Les institutions démocratiques devant nécessairement jouer leur rôle et compte tenu du processus malheureusement lent de la construction démocratique, l'issue espérée se fait encore attendre en dépit des nombreuses initiatives déjà prises. Il est réconfortant toutefois que cette attente et ces initiatives se situent dans le cadre des dispositions de la Constitution, ce qui est un gage sûr de la viabilité de la solution qui sera trouvée.

Dans ce même ordre d'idées, le chef de l'État a entrepris des consultations à tous les niveaux de la société haïtienne en vue de constituer un nouveau conseil électoral qui aura la responsabilité d'organiser conformément à la Constitution et dans le plus court délai possible des élections libres, honnêtes et démocratiques aux niveaux des collectivités territoriales, municipal et législatif. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la participation de tous les secteurs à ces élections dont le bon déroulement contribuera grandement à une issue viable de la crise gouvernementale qui est en train de s'esquisser.

En dépit des circonstances défavorables qui assombrissent l'horizon à l'aube du troisième millénaire, nous ne devons pas perdre l'espoir d'un monde meilleur. Pour cela, il nous faut développer la coopération, renforcer le partenariat et travailler ensemble pour l'amélioration des conditions de vie de nos peuples dans un monde où tant de désastres naturels et de phénomènes environnementaux nous rappellent notre devoir de solidarité. L'Organisation des Nations Unies nous offre le cadre idéal pour conjuguer nos efforts en vue d'atteindre ce but commun.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Le prochain orateur est le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. João Bernardo Miranda.

**M. Miranda** (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :  
Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, féliciter M. Didier Opertti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa

cinquante-troisième session. Nous sommes convaincus que son expérience, sa sagesse et ses talents de diplomate nous aideront à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour cette session.

L'Angola se réjouit notamment qu'on ait élu un représentant de l'Uruguay, un pays qui a beaucoup contribué à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde, comme il l'a prouvé récemment en participant à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola.

Je voudrais rendre hommage au Président sortant pour la manière dont il a dirigé les travaux de cet organe important pendant son mandat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dynamisme et la sagesse dont il a fait montre à la direction de l'Organisation.

Près de 10 années se sont écoulées depuis la fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Nous avons espéré que cela aurait des retombées plus positives pour la situation internationale, surtout dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que pour le développement économique.

Malheureusement, en dépit des progrès réalisés, notamment en ce qui concerne les valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme, nous continuons d'assister à la prolifération des conflits armés internes, des affrontements frontaliers violents entre nations, des agressions militaires contre des États indépendants et souverains, à la dégradation continue de l'environnement, au déclin économique qui provoque une détérioration de la situation sociale et économique, en particulier dans les pays en développement. Nous constatons également la montée du crime organisé transnational et du terrorisme qui représentent une grave menace pour la stabilité de toutes les nations.

Dans ces conditions, les perspectives sont plus sombres de voir rapidement mis en oeuvre le nouvel ordre politique mondial, né au lendemain de la fin de la guerre froide et qui devrait apporter la paix, la stabilité, le développement et la démocratie. Il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Il incombe à l'ONU, compte tenu de sa nature universelle et de son rôle unique dans les relations internationales, de s'acquitter de ses responsabilités en recherchant des solutions à tous les problèmes qui entravent la réalisation d'un développement pacifique et du bien-être de nos populations, et en élaborant des formules justes et efficaces qui répondent aux intérêts collectifs de ses Membres.

Il convient d'accorder un rang de priorité élevé à la question de la prévention et du règlement des conflits car cela contribuera à désamorcer les tensions dans le monde. La création impérieuse de mécanismes d'alerte rapide permettra assurément à la communauté internationale d'intervenir à temps pour prévenir le déclenchement de conflits potentiels, évitant ainsi que ne se répètent les erreurs du passé, comme celles dont nous avons été témoins récemment en Afrique.

À ce sujet, l'Angola partage l'opinion du Secrétaire général exprimée dans les recommandations contenues dans son rapport (A/52/871) sur la prévention des conflits et la promotion du développement durable en Afrique, et il espère que les membres du Conseil de sécurité leur donneront une application concrète.

L'action de l'ONU concernant la maîtrise des armements ne doit pas se limiter aux armes de destruction massive. Nous devons examiner de toute urgence la question des armes de petit calibre et autre matériel de guerre vendus à des groupes terroristes par certains pays producteurs. La disponibilité de ces armes a entraîné une augmentation des actions armées menées par des groupes subversifs et incite tous ceux qui veulent prendre le pouvoir par la force à passer à l'action. Nous croyons que la création de mécanismes spéciaux pour le contrôle des exportations d'armes de petit calibre destinées aux groupes armés ainsi que l'imposition de mesures de restriction aux États qui enfreindraient ces mécanismes pourraient contribuer à endiguer la prolifération des armes dans le monde.

L'ONU, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, doit promouvoir la création de mécanismes de sécurité et de défense collectives afin de prévenir les menaces de conflit et de garantir l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté des États.

L'ONU ne sera pas en mesure de relever nombre des défis qui l'attendent si elle ne peut compter sur la volonté et la détermination de ses États Membres. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le règlement de sa crise financière et la réforme de ses structures visant à les adapter à la nouvelle réalité internationale. Nous nous réjouissons de la réforme entreprise par le Secrétaire général en vue de rendre l'Organisation plus dynamique et plus efficace. Le processus de réforme doit être exhaustif et s'appliquer aux principaux organes de l'ONU, et particulièrement au Conseil de sécurité. La structure actuelle du Conseil est dépassée. L'Angola est en faveur de l'élimination de l'actuel déséquilibre géographique dans la composition du Conseil de sécurité, qui passe par l'augmentation du nombre

de membres permanents et non permanents pour faire en sorte que les principales régions du monde soient représentées équitablement.

La revendication du continent africain d'au moins deux sièges permanents doit être dûment prise en considération, non seulement parce que la région n'est pas du tout représentée à l'heure actuelle, mais aussi parce qu'elle forme le plus grand groupe régional à l'ONU. L'Angola appuie également la revendication brésilienne d'un siège permanent en raison du rôle exceptionnel que le Brésil a joué dans tous les domaines d'activité des Nations Unies et surtout parce qu'il appartient à une région n'ayant aucun membre permanent au sein du Conseil de sécurité.

La République d'Angola se trouve dans une phase difficile et délicate de son histoire. Nous ne pouvons encore annoncer la fin de la guerre et le début d'une nouvelle ère de consolidation de la démocratie en Angola. Le processus de paix et tous les efforts déployés en sa faveur par le Gouvernement angolais et la communauté internationale sont paralysés par le non-respect délibéré et systématique par l'UNITA des dispositions du Protocole de Lusaka, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la loi angolaise. M. Jonas Savimbi a prouvé sa réticence à faire de l'UNITA un parti politique civil.

Comme les Membres le savent, le Protocole de Lusaka, signé par le gouvernement et l'UNITA en 1994, aurait dû mettre fin au conflit interne, lequel a été relancé par l'UNITA à la suite de sa défaite aux élections générales de 1992. Mais, quatre ans après l'entrée en vigueur de l'accord, le processus de paix n'a pas encore été mené à son terme et, ce qui est encore plus dangereux, a subi de graves contretemps dus aux obstacles successifs dressés par l'aile militariste de l'UNITA, sous la direction de M. Savimbi. L'UNITA a délibérément trompé l'ONU et la communauté internationale lorsqu'elle a déclaré qu'elle était entièrement démilitarisée. Comme le Conseil de sécurité a pu lui-même s'en rendre compte, l'UNITA conserve encore des unités militaires actives dotées d'armements de pointe.

L'UNITA a également entravé le processus de normalisation de l'administration publique en refusant d'abandonner les zones qu'elle occupe illégalement. En même temps, elle a déclenché une nouvelle escalade des hostilités dans tout le pays en lançant des attaques armées contre les autorités gouvernementales locales, la police nationale et les forces armées nationales et en commettant des massacres contre la population civile. Des centaines de personnes, dont la plupart étaient des civils, ont été tuées, environ un million de personnes ont été déplacées et l'UNITA a réoccupé

des zones où l'administration publique avait déjà été normalisée. Les unités de Casques bleus de l'ONU et des convois humanitaires ont également été la cible d'actions militaires de l'UNITA, ce qui constitue des crimes contre l'humanité, étant donné la nature et les caractéristiques de ces actions ainsi que la brutalité et la cruauté avec lesquelles elles ont été commises. Il s'agit de crimes terroristes tels que définis par les instruments relatifs aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. La communauté internationale ne peut rester passive devant ces violations systématiques, qui constituent un mépris des valeurs morales et juridiques internationales.

Lors du récent sommet tenu à Durban, en Afrique du Sud, les chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont condamné Jonas Savimbi pour de telles violations systématiques des droits de l'homme. De même, les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont bien conscients de la gravité de la situation angolaise, qui a eu des répercussions terribles pour toute la région, et pour qui M. Savimbi est le seul responsable de l'impasse où l'on se trouve dans l'application du Protocole de Lusaka. S'entêtant à poursuivre la guerre en tant que seul moyen de s'emparer du pouvoir politique, M. Savimbi continue de renforcer les capacités de sa branche militaire. La SADC a déclaré qu'un tel comportement était celui d'un criminel de guerre. À l'instar de ce qui a été fait dans d'autres régions du monde, il faudrait que M. Savimbi et peut-être aussi ses plus proches collaborateurs — qui sont responsables de tous les crimes de guerre perpétrés en Angola — soient traduits en justice pour les crimes odieux qu'ils ont commis depuis de nombreuses années.

Tout au long du processus de paix, l'attitude de Jonas Savimbi a révélé une stratégie personnelle visant à créer un chaos généralisé dans le pays afin de s'emparer du pouvoir par la force. Les faits sont clairs : il est insensé que l'UNITA recoure à la lutte armée contre un État où l'activité politique n'est pas restreinte et où l'UNITA est présente dans ses principales institutions politiques, c'est-à-dire le Gouvernement et le Parlement. En outre, les forces armées de l'Angola comprennent des centaines de membres de l'UNITA, dont des généraux.

Il est inacceptable qu'une organisation politique telle que l'UNITA, qui n'est même pas soumise au droit international, défie tout un chacun, y compris le Conseil de sécurité dont il enfreint les résolutions de façon flagrante et systématique. L'UNITA elle-même est pénalisée parce qu'un homme, M. Savimbi, trompe la bonne foi de ses concitoyens qui ont cru que l'UNITA offrait une option

politique crédible dans le cadre du système politique naissant de la nouvelle démocratie angolaise.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1127 (1997) a tenté de séparer le bon grain de l'ivraie. En même temps qu'il imposait de nouvelles sanctions à l'UNITA, le Conseil a publié une liste des membres de l'UNITA universellement considérés comme des éléments dangereux. En tête de liste figure M. Savimbi, à qui il est donc interdit de circuler librement dans le monde. Seul un criminel se verrait imposer une telle sanction par la communauté internationale.

Dans le même esprit, le Gouvernement angolais a refusé aux membres de l'UNITA toute participation au Gouvernement. Le Gouvernement a demandé des explications sur leur position vis-à-vis du processus de paix en Angola. Soit ils sont pour la paix et la démocratie soit, à l'instar de leur chef, ils choisissent la guerre comme moyen de s'emparer du pouvoir politique. Tous ceux qui ont choisi la paix ont repris les activités pour lesquelles ils avaient été nommés dans le cadre du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Récemment, les dirigeants politiques et cadres du parti ainsi que des officiers de l'UNITA ont dit nettement qu'ils n'étaient pas partisans de la guerre comme l'est M. Savimbi.

Le 2 août, dans une tentative de donner un nouveau souffle à l'UNITA, ils ont publié un manifeste politique dénonçant la conduite de M. Savimbi et ont créé un Comité de rénovation qui écarte M. Savimbi de la direction du parti. Les buts défendus par le Comité de rénovation de l'UNITA dans ce manifeste sont des objectifs de paix et de consolidation de la démocratie. Ce mouvement de rénovation soutient les accords de paix, la réconciliation nationale et une véritable transformation de l'UNITA en parti politique civil. Il a apporté un nouvel espoir pour la conclusion du processus de paix.

C'est pour cette raison que le Gouvernement angolais a décidé de reconnaître le Comité de rénovation de l'UNITA en tant que seul interlocuteur et partenaire dans l'accomplissement des tâches en suspens énumérées dans le Protocole de Lusaka. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont déjà reconnu ce comité et nous sommes convaincus que la communauté internationale dans son ensemble n'hésitera pas à l'appuyer et à encourager les efforts de la nouvelle direction de l'UNITA qui va commencer à jouer son rôle dans la démocratie toute jeune et multipartite angolaise.

Selon le Gouvernement angolais, il n'est ni prudent ni réaliste, et même dangereux, d'accorder à M. Savimbi le bénéfice du doute. Cela ne donnera lieu qu'à d'autres attentes illusoire et nous perdrons encore un temps précieux pour prendre des mesures appropriées.

Mais au vu de ce qui se passe à l'intérieur de l'UNITA, le Gouvernement angolais est optimiste et est toujours attaché à ce que le Protocole de Lusaka soit pleinement appliqué. Il va continuer de prendre contre ceux qui persistent à vouloir troubler l'ordre politique toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'intégrité territoriale et la protection de ses citoyens.

De cette tribune, nous voulons attirer l'attention des pays comme la République togolaise et le Burkina Faso sur le fait que le Gouvernement angolais ne va pas tolérer l'appui qu'ils fournissent à la branche militariste de l'UNITA dirigée par M. Savimbi. Cet appui comprend la fourniture à ces groupes d'installations d'entraînement militaire en vue de commettre des actes terroristes en Angola. Il s'agit là d'une violation flagrante de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Charte des Nations-Unies et des résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer l'hommage chaleureux de mon gouvernement à l'Organisation des Nations Unies pour ses efforts et son rôle dans le processus de paix en Angola, et notamment à feu Alioune Blondin Beye, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa contribution en vue de la paix en Angola.

Je voudrais également réitérer l'appel lancé par mon gouvernement à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées en Angola et de contribuer à la reconstruction des infrastructures socioéconomiques.

L'Angola est également préoccupé par les événements dans d'autres régions du monde. En République démocratique du Congo, l'invasion militaire des forces étrangères constitue une grave menace à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays. Elle pourrait également déstabiliser les parties centrale et australe du continent. Cela a conduit certains pays, y compris l'Angola, à consentir à la demande d'aide militaire des autorités congolaises, dans le cadre de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité.

La récente réunion au sommet des pays concernés par le problème, tenue à Victoria Falls, est un pas dans la bonne direction pour régler la crise. L'Angola appuie le retrait des troupes d'invasion et l'élaboration d'un accord garantissant le respect par tous les pays de la région de l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo. Cela permettra aux autorités du pays d'entamer un dialogue interne global devant conduire à des élections législatives en 1999, conformément au programme de démocratisation mis en place par le Président Kabila.

L'Angola se félicite du rétablissement des autorités légitimement élues en Sierra Leone et de l'amorce du processus de retour des réfugiés. L'Angola espère que c'est là le début de la normalisation de la situation dans ce pays.

En Guinée-Bissau, la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et la junte offre de larges possibilités pour une issue négociée du conflit. Nous saluons et encourageons les efforts déployés par la Communauté des pays de langue portugaise au sein de laquelle l'Angola, avec les pays de la région, continuera d'apporter sa contribution en vue d'une réconciliation fraternelle en Guinée-Bissau.

Au Sahara occidental, les obstacles sur la voie d'une solution pacifique ont été progressivement levés. L'Angola continue de penser qu'un référendum basé sur l'unité et la justice constitue le meilleur moyen pour le peuple de ce territoire de déterminer son propre destin. Nous nous félicitons de la poursuite de l'action conjointe de l'ONU et l'OUA.

Nous voudrions également appeler l'attention de la communauté internationale sur le problème de la Somalie. Tout en reconnaissant que la responsabilité première dans la recherche d'une solution pacifique incombe aux parties au conflit, nous estimons que cela ne pourra se faire qu'avec l'aide des Nations Unies.

Nous déplorons le manque de résultats tangibles dans le processus de paix au Moyen-Orient. L'Angola encourage les parties à respecter les engagements pris aux termes de l'Accord d'Oslo. Nous continuons de défendre le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et prônons un règlement rapide et juste des problèmes dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, qui doit prendre en considération les intérêts de tous les peuples de la région. Nous pensons que cela atténuera les tensions dans les relations arabo-israéliennes.

La situation au Timor oriental, un territoire avec lequel l'Angola partage des liens linguistiques et une lutte commune contre le colonialisme, a connu récemment une évolution positive suite à l'accord intervenu entre l'Indonésie et le Portugal, sous les auspices des Nations Unies, sur la réduction de la présence militaire indonésienne sur ce territoire, ce qui contribuera à trouver une solution pacifique. L'Angola réaffirme son soutien à la lutte du peuple du Timor oriental pour son droit à l'autodétermination.

La conjoncture économique mondiale actuelle suscite de graves préoccupations, car elle contribue directement à la détérioration du niveau de vie de millions d'êtres humains, surtout dans les pays en développement. Nous sommes préoccupés par l'imposition de restrictions unilatérales au libre-échange et à la coopération financière et économique, comme l'embargo imposé contre Cuba. Les victimes en sont les groupes les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire les femmes et les enfants. La nature extraterritoriale de ces mesures contrevient au droit international et ne contribue pas à établir des liens d'amitié entre les peuples.

Il existe, à notre sens, un besoin urgent de promouvoir une coopération économique internationale fondée sur un partenariat qui permettrait à tous ceux qui participent à ce processus d'en partager équitablement les avantages. Malgré les innombrables réformes et programmes d'ajustement structurels mis en oeuvre sur recommandation du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les progrès enregistrés dans l'économie des pays en développement demeurent tellement modestes que nous devons nous interroger sur les objectifs véritables de ce genre de réformes.

Nous nous associons aux orateurs précédents pour insister de nouveau sur la nécessité d'envisager un nouvel ordre économique international plus réaliste, plus juste et plus équitable, capable de renforcer le système financier international et de soutenir les efforts nationaux de promotion du développement économique dans le monde entier.

Il ne suffit pas d'en appeler à la compréhension des pays développés. Nous avons besoin d'être plus actifs dans la transformation du paysage économique international. L'application de mesures pouvant avoir un effet immédiat, associées à des programmes bien structurés, comme l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, mérite une attention spéciale si nous voulons obtenir le succès escompté.

La Déclaration finale du douzième sommet du Mouvement des pays non alignés récemment tenu à Durban, en

Afrique du Sud, définit également certaines mesures qui peuvent être prises pour résoudre la crise, dont notamment un renforcement de la coopération Sud-Sud.

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette occasion devrait nous inciter à mettre au point des instruments efficaces de promotion et de protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, car le non-respect de ces droits est la cause principale des conflits et de l'instabilité. La mise en place de la Cour pénale internationale sera un pas important dans cette direction. Le Gouvernement angolais n'épargne aucun effort pour promouvoir, protéger et défendre tous les droits de l'homme. N'eût été le comportement belliqueux de M. Savimbi, l'Angola aurait accueilli, en fin d'année, la première conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine sur les droits de l'homme et des peuples en Afrique. Cette initiative était la contribution de mon gouvernement au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais insister sur le rôle capital que joue l'ONU dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Irakli Menagarishvili.

**M. Menagarishvili** (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Opertti, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Cette décision, à laquelle la Géorgie a adhéré avec plaisir, reconnaît comme il convient la grande autorité de l'Uruguay au plan international et constitue un hommage mérité aux qualités personnelles et à la vaste expérience de M. Opertti.

Je suis également honoré de cette occasion d'exprimer ma gratitude au Président de l'Assemblée générale, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour sa contribution importante au succès de la cinquante-deuxième session.

Aujourd'hui, alors que s'achève le deuxième millénaire, une question se pose inévitablement : à quoi ressemblera le prochain — le troisième millénaire? De fait, c'est la première fois depuis la fin de l'antagonisme mondial que l'occasion se présente de créer un ordre mondial qualitativement nouveau fondé sur le développement d'ensemble d'États libres et indépendants. Je voudrais faire part de nos

observations sur certaines des questions importantes auxquelles nous sommes confrontés.

Nous avons souligné à maintes reprises la menace que représente pour la stabilité mondiale la maladie de plus en plus répandue du séparatisme agressif et l'inefficacité de nos efforts conjugués pour y remédier. Cela fait maintenant cinq ans que le conflit en Abkhazie (Géorgie) est à l'ordre du jour d'un certain nombre d'instances internationales. La nécessité de résoudre ce conflit dans le cadre de l'intégrité territoriale de la Géorgie et d'assurer le retour rapide de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées a été réitérée plus d'une fois. Mais nous devons avouer qu'aucun progrès réel n'a été fait vers un règlement de ce conflit.

En outre, en mai 1998, à la suite de l'opération punitive menée par la partie abkhaze dans la région abkhaze de Gali, en Géorgie, plus de 60 civils ont été tués, quelque 1 400 maisons brûlées et plus de 40 000 civils pacifiques expulsés une fois de plus de leurs terres. C'est grâce à l'action énergique et opportune du Gouvernement géorgien que l'on a pu éviter l'affrontement en règle et le bain de sang.

La tragédie de la région de Gali avait été précédée par des résolutions non respectées du Conseil de sécurité et par des décisions relatives au «nettoyage ethnique» de la population géorgienne en Abkhazie (Géorgie), adoptées lors des sommets de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenus à Budapest et à Lisbonne. D'où la grave question qui revient sans cesse, comment mettre en oeuvre les décisions prises par la communauté internationale?

Le Gouvernement géorgien reste attaché à un règlement pacifique du conflit par le recours aux seuls moyens politiques, car il n'existe pas d'alternative raisonnable. Afin de redonner un nouvel élan au processus de paix, nous avons accueilli avec satisfaction la création et le développement du processus de Genève, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de la Fédération de Russie, le facilitateur, ainsi que des Amis du Secrétaire général et de l'OSCE. Une action plus énergique devrait être menée dans le cadre du processus de Genève sur la question du statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien.

Il est urgent, à notre avis, que la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie reprenne ses activités et qu'on en garantisse, conformément à son mandat, le déroulement sans entrave.

La question la plus importante est celle de la sécurité du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans la zone de conflit. La vulnérabilité de ce personnel a été une nouvelle fois prouvée par les récentes attaques armées perpétrées contre quatre membres de la MONUG à Soukhoumi.

À cet égard, nous tenons à souligner l'importante proposition qu'a faite le Secrétaire général concernant le déploiement d'unités d'autoprotection. Malheureusement, cette question a fait l'objet de discussions interminables. En fait, l'on ne sait pas clairement comment le déploiement de cette unité d'autoprotection serait contraire aux intérêts d'une des parties au conflit ou d'un autre État, alors que cette mesure ne vise qu'à faciliter le contrôle soutenu de la part de la MONUG et contribuerait à la paix dans la région.

Tout en condamnant catégoriquement les actes terroristes, quelles qu'en soient les raisons ou l'origine, nous appuyons la création d'équipes d'enquête conjointes ayant des mandats clairement définis.

La tournure qu'ont pris les événements en Abkhazie (Géorgie), a montré certains des aspects importants qu'il fallait aborder. Tout d'abord, l'élaboration de programmes économiques pour la consolidation de la paix après le conflit afin de stimuler le processus de paix. Nous avons déjà vu comment une telle approche pouvait être adoptée avec succès lors du règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie. L'application du programme économique, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a permis de réaliser un certain nombre de projets importants pour la reconstruction de l'infrastructure sociale et économique dans la zone de conflit et, plus important encore, cela a déclenché le processus de retour des réfugiés dans leurs foyers. Récemment, nous avons entrepris la mise en oeuvre de la phase suivante du programme, qui a été financée par l'Union européenne.

Deuxièmement, pour que le processus de paix soit couronné de succès, il est nécessaire, selon nous, d'élaborer et de rendre effectives des mesures propices à instaurer la confiance entre les parties au conflit. À cette fin, et pour exécuter les mesures élaborées et coordonner les travaux dans ce sens, nous pensons qu'il serait raisonnable de faire participer activement le Bureau conjoint des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à Soukhoumi.

Le troisième aspect concerne la situation humanitaire grave issue de conflits internes, comme celui que connaît l'Abkhazie (Géorgie). Je veux parler du sort des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire national. Nous regrettons que les droits des personnes déplacées dans leur propre pays ne soient pas protégés par une loi internationale.

Le Président Chevardnadze a demandé à la communauté internationale de désigner 1998, année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en établissant un plan d'ensemble permettant de créer un mécanisme international efficace de protection des droits des personnes déplacées dans leur propre pays, où que ce soit dans le monde, y compris leurs droits politiques, le droit de protéger leurs biens et le droit de retourner dans leurs foyers. À cet égard, nous adhérons activement à la proposition du Secrétaire général de créer une structure organisationnelle pour la protection des droits des personnes déplacées.

Lorsque l'on parle de la création d'un modèle mondial de sécurité pour le XXIe siècle, il nous faut admettre que la situation mondiale après la période de conflit n'est pas encore sûre, et que le problème du séparatisme n'est pas la seule menace contre laquelle il faut conjuguer nos efforts.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation devant une expansion des zones nucléaires. Les essais nucléaires auxquels on a procédé en Asie du Sud ont rendu cette menace encore plus lourde. Aussi demandons-nous à tous les États de faire montre de bonne volonté et d'attachement à la paix en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les efforts visant à éteindre les foyers de tension de prétendus conflits locaux n'ont pas encore été fructueux. La Géorgie est profondément préoccupée par les événements au Kosovo, et en particulier dans la région nord du Caucase, notamment en Tchétchénie, au Daghestan et au-delà de la frontière de l'Ossétie du Nord et à Ingouchétie.

Le terrorisme, dans toutes ses manifestations sanglantes, constitue une menace pour la région et pour le monde dans son ensemble. Malheureusement, la Géorgie a également été victime de terrorisme. La tentative d'assassinat contre le Président de la Géorgie visait à déstabiliser le pays et l'ensemble de la région. Cet attentat et les récents actes terroristes contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie exigent une intensification de la lutte contre

le terrorisme. Nous ne pouvons donc qu'appuyer activement toute tentative d'éliminer ce fléau.

Puisque nous sommes à la veille du prochain millénaire, il est impossible de ne pas parler des problèmes de développement économique et de sécurité économique. Le processus de la mondialisation économique soulève la question d'un nouveau rôle pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution universelle qui pourrait contribuer de manière efficace à l'essor des économies nationales et assurer la sécurité économique aux niveaux régional et mondial.

Cela est particulièrement urgent pour les pays anciennement communistes ayant des économies en transition. Après le rétablissement de son État, en 1991, la Géorgie a rencontré de grandes difficultés sur la voie menant du chaos à la stabilité et de l'effondrement économique total au développement. Cela a été possible grâce à des changements démocratiques et à des réformes économiques.

Nous pensons maintenant que le passage réussi des nouveaux États indépendants à une économie de marché dépend entièrement de leur intégration dans le système économique international par le truchement d'une coopération régionale et interrégionale. Un exemple clair de la mise en oeuvre du programme à grande échelle de coopération économique est la relance de la célèbre route de la soie. Le Sommet des États membres du Couloir de transport Europe-Caucase-Asie, qui a eu lieu récemment à Bakou, en Azerbaïdjan, a souligné que l'idée d'une autre route pour la région d'Asie centrale par le couloir du sud du Caucase s'est déjà transformée en un ouvrage important traversant l'ensemble du continent eurasiatique.

La coopération économique entre les pays du bassin de la mer Noire est également très importante. Cette région s'est récemment transformée en une organisation économique régionale ayant un grand potentiel et des plans ambitieux.

Dans le processus d'édification d'un nouvel ordre mondial, c'est à l'ONU qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une mesure importante serait de réformer le Conseil de sécurité conformément aux nouvelles réalités géopolitiques. Nous réaffirmons, à cet égard, notre position concernant l'admission de l'Allemagne et du Japon en tant que membres permanents du Conseil. Nous appuyons également l'augmentation des sièges non permanents, octroyant un siège aux États d'Europe orientale. Nous prôtons également une plus grande transparence dans les travaux du Conseil de

sécurité, y compris la participation à ses réunions privées d'États qui n'en sont pas membres mais dont les problèmes font l'objet des discussions du Conseil.

Nous sommes bien conscients de l'importance que l'ONU attache au paiement à temps des contributions par les États Membres. À cet égard, malgré ses contraintes économiques, la Géorgie mettra tout en oeuvre pour éponger ses dettes auprès de l'Organisation.

Une attention toute particulière devrait être accordée à la nouvelle orientation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous pensons que le temps est venu de développer plus avant et d'institutionnaliser le système d'arrangements prévisionnels. La création d'une Brigade multinationale d'intervention rapide pour les forces en attente des Nations Unies peut jouer un rôle important dans le maintien de la paix. Il en est de même de l'installation de bureaux centraux bien équipés qui permettraient d'identifier d'éventuels foyers de tension.

La Géorgie a toujours prôné la création d'une Cour pénale internationale et a participé activement à la Conférence de Rome. Nous estimons que la mise en place de cet organe juridique permanent est une garantie que les violations flagrantes des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité ne resteront plus impunis.

Comme nombre d'autres orateurs précédents, j'ai, dans ma déclaration, eu recours à des expressions telles que «nouveaux défis» et «nouvelles menaces» pour le monde postconflictuel. Mais l'ère qui s'ouvre offre également de nouveaux horizons illimités et des possibilités inédites de créer un nouvel ordre mondial. Nous pensons que ce n'est que par des efforts conjoints et avec une volonté politique commune que nous pourrions relever ces défis et concrétiser toutes ces possibilités.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Chef de la délégation ouzbèke, S. E. M. Alisher Vohidov.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'adresser mes sincères félicitations au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Operti, pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, et de lui souhaiter plein succès dans cette mission importante. Je suis certain que sa vaste expérience et ses compétences permettront de mener à bien les travaux de la

présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au précédent Président de l'Assemblée générale, M. Hennadiy Oudovenko, pour son dynamisme et sa compétence.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur les problèmes les plus préoccupants pour les États de notre région.

*Le Président assume à nouveau la présidence.*

La communauté internationale est tout à fait consciente du danger que représentent les derniers événements en Afghanistan, en Asie du Sud et dans la République du Tadjikistan. Cette sous-région est aujourd'hui particulièrement exposée à de nouveaux conflits. Il existe un réel danger qu'un conflit afghan éclate et s'étende aux États voisins. L'Ouzbékistan a souvent engagé la communauté internationale, du haut de cette tribune, à l'aider à résoudre le problème afghan.

Notre initiative en vue d'imposer un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afghanistan contribuerait, notamment, à atteindre cet objectif. Les exhortations à mettre un terme aux livraisons d'armements et de matériel à toutes les parties au conflit ont été reflétées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et leur application sera possible dès lors qu'un mécanisme efficace aura été créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe des Six plus Deux, avec la participation des pays voisins de l'Afghanistan, ainsi que des États-Unis et de la Fédération de Russie — groupe créé sur la proposition de l'Ouzbékistan — est aujourd'hui, à notre avis, le seul mécanisme efficace, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à même de lancer le processus de paix. Ce groupe n'a pas pour mission de condamner les parties belligérantes, ni de les critiquer ou de prendre parti pour l'une aux dépens des autres. Nous sommes, au contraire, unis par un objectif commun qui est de trouver la voie menant à la stabilité, à la sécurité et à la paix.

On accorde actuellement un grand intérêt aux projets touchant à l'énergie et aux voies de communication dans la région. Toutefois, la réalisation de ces projets ne devrait pas conduire à des affrontements mais être propice à la stabilité et à une plus grande coopération mutuellement avantageuse entre les États de la région. Compte tenu de la poursuite des hostilités en Afghanistan, le groupe des Six plus Deux prend une importance accrue en tant qu'instrument de négociation. Dans ce cadre — et avec la coopération des forces intra-afghanes — nous pourrions définir non seulement les conditions d'une réconciliation mais également les

mesures nécessaires pour restituer à ce pays ses attributs d'État et entamer une renaissance économique. À cet égard, nous souscrivons pleinement aux décisions prises à la réunion du groupe des Six plus Deux, tenue à New York le 21 septembre de cette année, au niveau des Ministres des affaires étrangères. Nous saluons, par ailleurs, les efforts faits par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi.

L'évolution récente de la situation en Afghanistan a confirmé que le consensus au niveau régional et l'adoption d'une position unique, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, par les pays ayant une influence sur les événements de la région sont des conditions primordiales pour le rétablissement de la paix dans l'État islamique d'Afghanistan. La coopération avec les factions afghanes afin de régler le conflit au plus vite est l'objectif final de la réunion proposée par le groupe des Six plus Deux, devant se tenir à Tachkent. Nous espérons que cette proposition sera reçue avec un intérêt accru par les États intéressés et par le Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Les problèmes touchant aux intérêts vitaux de l'Ouzbékistan, en particulier l'instauration d'une paix durable au Tadjikistan, la fin de la guerre en Afghanistan, l'imposition d'un embargo sur les livraisons d'armes à la zone du conflit afghan, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, la construction de voies de communication et la régénération de la mer d'Aral, sont autant de processus mondiaux qui ont démarré et qui pourraient être réalisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Je pense que les événements de cette dernière décennie nous ont prouvé qu'aucun État ne peut, à lui seul, résoudre des problèmes de sécurité transnationaux tels que le trafic des drogues, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs composants.

Le Gouvernement ouzbek se félicite de l'action de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la propagation des stupéfiants et mettre en oeuvre la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à New York en juin 1998. Dans certains pays européens, jusqu'à 90 % des stupéfiants proviennent actuellement d'Afghanistan. La communauté internationale est consciente qu'il est indispensable de prendre des mesures coordonnées pour lutter contre le trafic des stupéfiants et d'appliquer les principes de coopération internationale dans ce domaine sur la base de l'assistance mutuelle et de la solidarité. Nous considérons que ces principes doivent également refléter les spécificités régionales. Nous demandons de nouveau que soient créés

des programmes spéciaux en vue de planifier des actions concrètes menées conjointement par les États d'Asie centrale et l'Union européenne.

Les actes terroristes sont malheureusement devenus un phénomène courant dans de nombreux pays. Les mécanismes internationaux existants pour combattre le terrorisme, y compris l'isolement politique, les sanctions économiques et l'intervention militaire directe, sont inefficaces. Nous ne devons avoir aucune illusion quant à ce phénomène. Aujourd'hui, nous devons coordonner et cibler l'action de la communauté internationale tout entière. À cet égard, nous nous félicitons que soit débattue l'une des questions les plus complexes du droit international, à savoir la possibilité et la nécessité d'aborder le problème du terrorisme dans une optique nouvelle. L'importance qu'il y a à résoudre tous ces problèmes est évidente.

À cet égard, l'Ouzbékistan a pris l'initiative de créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une commission pour la prévention des activités terroristes et pour la lutte contre le terrorisme international, dont la tâche principale sera de formuler des recommandations sur des questions relatives à la lutte contre le terrorisme international. Par voie légale, l'ONU pourrait traduire en justice les commanditaires et les auteurs des actes terroristes. Si les États Membres appuient cette initiative, l'Ouzbékistan participera activement à sa réalisation.

Mon pays a constamment pris des mesures en vue d'assurer la paix et de renforcer la sécurité régionale, comme par exemple l'initiative de l'Ouzbékistan en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Des progrès considérables ont déjà été réalisés vers la concrétisation de cette idée. Je voudrais citer la déclaration de clôture du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, M. Hennadiy Oudovenko :

«Dans une décision visant à encourager plus avant le régime de non-prolifération nucléaire, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution appuyant l'initiative concernant la création d'une autre zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'importance de cette mesure est encore plus évidente à la lumière des derniers essais nucléaires qui ont eu lieu dans la partie australe de l'Asie.» (A/52/PV.92)

Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance toute particulière au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour l'appui avisé et ferme qu'ils ont donné à cette initiative.

Étant donné les menaces potentielles à la sécurité nationale, nous devons absolument, aujourd'hui, accorder une attention toute particulière aux problèmes relatifs à la sécurité écologique et à la protection de l'environnement. Il est bien connu que l'assèchement de la mer d'Aral a entraîné de nombreux problèmes écologiques, socioéconomiques et démographiques complexes, dont les origines et l'ampleur sont internationales et même planétaires. La crise de l'Aral est un des désastres écologiques et humanitaires les plus graves du monde. Elle a eu un impact direct sur plus de 35 millions d'individus vivant dans le bassin de la mer d'Aral.

Un certain nombre de décisions ont été adoptées lors de réunions aux niveaux international et régional sur le problème de la mer d'Aral, mais elles n'ont pas été suivies de mesures pratiques. Force est de constater que, dans la communauté internationale, on s'accorde de plus en plus pour penser que la crise de la mer d'Aral peut se régler grâce à des opérations humanitaires. Ce n'est pas le cas. C'est un problème écologique d'une ampleur extraordinaire qui requiert la création, au sein du système des Nations Unies, d'une commission régionale sur l'écologie de la mer d'Aral. Cette initiative est justifiée par le besoin de définir et de mener à bien une stratégie et un programme à long terme spécifiques pour régler la crise d'Aral sur la base des principes du développement durable, tout en préservant le niveau de vie des habitants de la région et en assurant une vie décente aux générations à venir.

L'Ouzbékistan moderne a entrepris d'édifier un État sur la primauté du droit, une société civile et une économie de marché efficace qui privilégie la dimension sociale. Il a le plus grand besoin de l'expérience et du savoir-faire des institutions internationales. Dans le même temps, notre République consacre la plus grande attention à la question du recrutement d'experts ouzbeks pour les activités des diverses institutions des Nations Unies. Je tiens à souligner que le niveau de formation et de compétence des spécialistes ouzbeks est à la hauteur des conditions de recrutement au sein des organes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Je suis certain que les spécialistes de l'Ouzbékistan peuvent contribuer aux travaux des organisations internationales et ils devraient en avoir la possibilité.

Enfin, je tiens à souligner que nos relations avec l'ONU ne visent pas uniquement à obtenir aide et appui, mais avant tout, nous donnent la possibilité de jouer pleinement notre rôle dans la concrétisation des buts et principes des Nations Unies et d'apporter un nouvel élément aux activités de l'Organisation.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Domingos Augusto Ferreira, Président de la délégation de Sao Tomé-et-Principe.

**M. Ferreira** (Sao Tomé-et-Principe) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, et en mon nom propre, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

À l'occasion de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe voudrait s'associer à tous les autres pays du monde qui ont défendu la cause du développement, de la paix et de la liberté pour tous les peuples du monde. Nous voudrions également exprimer notre profonde préoccupation face aux graves problèmes qui touchent l'humanité et qui constituent une menace mondiale.

Dans un an, nous entrerons dans le nouveau millénaire, et c'est avec regret que nous voyons un monde profondément divisé entre Nord et Sud, riches et pauvres, pays développés et pays sous-développés.

Le continent africain poursuit son processus de redressement et sa lutte pour le développement. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays de notre continent sont devenus indépendants et démocratiques et sont prêts à s'ouvrir au marché libre. Certains d'entre eux ont connu une forte croissance économique. Les réformes économiques et la démocratie ont fait de ces pays des terrains propices au développement.

Et pourtant, même dans ces circonstances, de nombreux pays africains se sont appauvris. Une mauvaise gestion et divers types de crise n'ont guère donné à ces pays la possibilité de se développer. En 1996, 240 millions d'Africains vivaient avec moins d'un dollar par jour. La part de l'Afrique dans les échanges commerciaux internationaux n'était que de 2 % et le continent recevait 2 % de l'investissement étranger. La pauvreté augmente et l'instabilité politique engendre des conflits violents qui sont difficiles à maîtriser.

Nous sommes les tristes témoins de trop de conflits armés, tels que ceux du Soudan, de la Somalie, de la République démocratique du Congo, de l'Angola, de la région des Grands Lacs, de la Guinée-Bissau, de l'Érythrée et d'autres encore. Trop de vies ont été perdues; trop d'infrastructures économiques et trop de maisons ont été détruites; trop de personnes sont devenues des réfugiés. C'est là

le résultat des conflits armés qui font rage dans notre continent.

Cette situation mérite que nous y prêtions attention afin de prévenir les conflits armés en créant un climat propice au dialogue et à la réconciliation sur la base des principes démocratiques, d'une bonne gestion des affaires publiques et du respect des droits fondamentaux des minorités.

La situation en Guinée-Bissau exige que la communauté internationale lui accorde une attention particulière afin de promouvoir le dialogue entre toutes les parties au conflit. Nous avons participé aux négociations, en tant que membre de la Communauté des pays de langue portugaise, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et notre médiation a débouché sur un cessez-le-feu. Nous demandons instamment aux deux parties de créer un climat propice à la paix et au calme ainsi qu'au rétablissement du fonctionnement normal des institutions démocratiques et au respect de la Constitution.

L'Angola nous préoccupe également. Nous demandons à la communauté internationale d'éviter une nouvelle guerre dans ce pays. Nous lançons également un appel à l'UNITA et au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales dont l'UNITA fait partie pour qu'il exécute tous les objectifs du Protocole de Lusaka et oeuvre en faveur de la paix et du développement.

La situation en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs est, selon nous, la plus inquiétante sur notre continent. Sans vouloir exagérer, je peux dire que cette sous-région a pris feu et que cet incendie risque de se propager à d'autres pays. Nous avons le désir d'oeuvrer de concert avec la communauté internationale et tous les pays de la sous-région dans la recherche d'une solution. Malgré toutes les démarches entreprises pour mettre fin pacifiquement au conflit, ce dernier prend de l'ampleur et nous ne pouvons rester inactifs alors que les conséquences pourraient être catastrophiques. La communauté internationale doit continuer d'oeuvrer en faveur de la paix pour faire cesser les souffrances d'un peuple innocent.

Outre les conflits qui touchent le continent africain, des conflits existent dans d'autres régions, au Timor oriental par exemple. Le peuple du Timor oriental subit depuis longtemps une occupation étrangère et se bat pour son autodétermination et le droit de choisir librement son propre destin, conformément à la Charte des Nations Unies. Si nous refusons ces droits à ce peuple, nous irons à l'encontre des principes de notre Organisation. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien au peuple Maubere dans sa lutte

pour l'autodétermination et nous lançons un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles continuent à épauler les négociations en vue d'une solution pacifique de ce conflit.

Le monde se trouve face à des problèmes écologiques graves. Le développement de programmes destinés à protéger notre planète doit être une priorité et nous devons oeuvrer de concert pour éviter de détériorer l'environnement du fait de la pollution, de la dégradation des sols et de la destruction en général. Nous devons assurer le suivi de la Déclaration de Rio si nous voulons jouir d'un environnement sûr et d'un développement rationnel. Nous devons accorder une attention toute particulière aux problèmes de la désertification, de la pollution de l'eau, de la déforestation et de la diversité biologique.

Je voudrais attirer l'attention sur la résolution 2758 (XXVI) adoptée en 1971. Par cette résolution, l'Assemblée a refusé à plus de 21,8 millions de personnes leur droit à une représentation internationale, ce qui va totalement à l'encontre du principe de l'universalité consacré par la Charte. L'admission de la République de Chine à Taiwan tant que l'un des nôtres ne poserait de défi à aucun des membres actuels et la coexistence pacifique des deux camps au sein de l'Organisation constituerait un catalyseur permettant de mettre fin à l'une des sources d'instabilité de longue date en Asie. En tenant compte de ce fait et des changements intervenus dans les relations internationales, nous demandons à l'Assemblée générale de réexaminer la résolution 2758 (XXVI).

Cinquante-trois ans après la création des Nations Unies, je voudrais une fois de plus souligner et applaudir la contribution positive de l'Organisation à la liberté, au développement et à la paix. L'Organisation doit relever de plus en plus de défis et il est nécessaire et opportun de procéder à la réforme du système pour lui donner les moyens de répondre aux exigences auxquelles il est soumis. La réforme doit également s'appliquer au Conseil de sécurité; il est temps de réformer sa structure en vue de lui assurer une meilleure représentation géographique.

Nous sommes certains qu'une Organisation des Nations Unies plus démocratique, plus efficace et moins bureaucratique serait mieux à même de s'acquitter de ses obligations et de remplir ses fonctions afin de garantir le progrès et la paix universelle.

La lutte contre le crime organisé, les stupéfiants, le blanchiment de l'argent et le terrorisme international doit être l'une des priorités des Nations Unies et de tous les

pays. Chacun doit s'attaquer à ces problèmes et à leurs conséquences catastrophiques.

Sao Tomé-et-principe se trouve actuellement à une étape critique alors que l'économie du pays connaît de profonds changements. Les données statistiques montrent qu'il y a eu une amélioration importante. Il semble que l'inflation ait ralenti, que le régime fiscal se soit amélioré et que la monnaie nationale ait pris de la valeur.

Le Gouvernement poursuit une action résolue pour parvenir à des résultats tangibles dans l'élimination de la pauvreté et le développement économique. L'une de nos préoccupations a trait au problème de notre dette étrangère très élevée et dont la valeur est estimée à près de 270 millions de dollars, ce qui représente 54 fois plus que le montant de nos exportations. Malgré tous les efforts qui ont été faits, ces chiffres demeurent tragiques. Il est indispensable que Sao Tomé-et-Principe bénéficie d'une remise de la dette étrangère. Il est très important pour nous de pouvoir participer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

Pour terminer, je voudrais remercier les Nations Unies et leurs institutions spécialisées pour l'appui accordé à mon pays.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général.

Je donne à présent la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Yimer** (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée a entendu une déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée qui nous a présenté sa litanie habituelle de contre-vérités et de mensonges sur la crise actuelle entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous parlons en l'occurrence de litanie habituelle car elle caractérise les tentatives futiles du Gouvernement érythréen dans plusieurs instances pour masquer son agression contre l'Éthiopie et l'occupation de notre territoire par la force.

Comme l'Érythrée continue d'occuper le territoire éthiopien, l'agression contre l'Éthiopie se poursuit et les autorités érythréennes s'efforcent de ne plus faire figure d'agresseur en détournant l'attention de la communauté

internationale de la vraie question qui est l'agression manifeste d'un État contre un autre en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes et principes fondamentaux du droit international.

Au fond, cela n'a rien de surprenant car les agresseurs se conduisent toujours ainsi et se présentent en victimes. Mais il n'est pas si facile de tromper l'opinion internationale pendant longtemps car les faits parlent d'eux-mêmes. Même s'ils essaient de qualifier la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée de différend frontalier, il est indéniable que cette crise trouve son origine dans l'agression commise par l'Érythrée contre l'Éthiopie le 12 mai 1998. Personne, sauf peut-être les autorités érythréennes, ne croit autre chose, et elles le savent.

Dans sa déclaration, le Ministre érythréen des affaires étrangères prétend que son pays considère que tous les différends entre États devraient être réglés par des moyens pacifiques, sans recourir à la force, et que ces principes ont toujours été à la base des relations de son pays avec ses voisins. Il n'en a jamais été ainsi pendant les sept dernières années. Quatre États ont été victimes, qui sont en fait tous voisins de l'Érythrée, y compris l'Éthiopie très récemment; ils subissent l'attitude agressive de l'Érythrée depuis sept années qu'elle existe en tant qu'État.

Tels sont les faits, et affirmer que l'Érythrée est attachée au règlement pacifique des conflits entre États est donc le comble de l'arrogance et une insulte à l'intelligence de la communauté internationale, et surtout des victimes de l'agression érythréenne. Bien au contraire, ce auquel l'Érythrée est attachée, c'est au recours à la force pour le règlement des conflits entre États.

Deuxièmement, le Ministre a déclaré que l'Érythrée était surprise et préoccupée par le conflit qui vient de surgir avec l'Éthiopie. Une fois de plus, c'est une étrange surprise de la part d'un agresseur qui a commis une agression après l'avoir délibérément planifiée et préparée.

Troisièmement, le Ministre érythréen des affaires étrangères prétend que l'attaque de l'Éthiopie contre l'Érythrée dans la région de Badma, le 6 mai, est à l'origine du différend. C'est une affirmation pour le moins surprenante, étant donné que l'élément de base de la proposition faite par les modérateurs, les États-Unis et le Rwanda, et les principales conditions initiales pour la mise en oeuvre de cette proposition, sont le retrait des troupes érythréennes du territoire éthiopien et leur redéploiement à la position qu'elles occupaient le 6 mai 1998, ainsi que le rétablisse-

ment préalable de l'administration civile éthiopienne dans la région.

Aucun pays tiers n'a jamais fait allusion à une attaque quelconque de l'Éthiopie contre l'Érythrée. Le Comité d'ambassadeurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans le rapport qu'il a présenté aux deux Gouvernements, a avant tout déclaré très clairement qu'il est arrivé à la conclusion que Badma et ses environs étaient sous administration éthiopienne avant le 12 mai 1998 et il a affirmé que les événements survenus entre le 6 et le 12 mai 1998 étaient la cause essentielle de la crise.

Quatrièmement, le Ministre érythréen a nié à plusieurs reprises que les troupes érythréennes avaient traversé les frontières internationalement reconnues entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il tente, par cette affirmation, de nier ce qui est indéniable, à savoir que les troupes érythréennes ont traversé la frontière internationale avec l'Éthiopie. Cela a été établi par des pays tiers — notamment les modérateurs lorsqu'ils ont demandé le déploiement des troupes érythréennes à la position qu'elles occupaient avant le 6 mai 1998 — par les participants au Sommet de l'OUA qui ont appuyé la proposition des modérateurs et sa mise en oeuvre, par le Conseil de sécurité qui a souscrit à la décision de l'OUA et par le Comité d'ambassadeurs de l'OUA qui a affirmé que Badma et sa région environnante actuellement occupées par l'Érythrée, étaient sous administration éthiopienne avant le 12 mai 1998.

Cinquièmement, le Ministre érythréen accuse l'Éthiopie de qualifier l'Érythrée de nation belliciste, alors que c'est le comportement de l'Érythrée qui lui a donné cette image et non pas une campagne de propagande que mènerait l'Éthiopie. Aucun autre qualificatif ne définirait mieux le comportement belliqueux de l'Érythrée à l'égard de ses voisins au cours des sept dernières années. Les affirmations selon lesquelles l'Éthiopie a des visées sur le port érythréen d'Assab sont fabriquées de toutes pièces et nous ne l'honorerons d'aucune réponse.

Sixièmement, le Ministre érythréen a affirmé que l'Éthiopie avait rejeté toutes les tentatives diplomatiques de la part des pays tiers pour parvenir à un règlement pacifique du différend. À cet égard, les pays tiers seront encore plus surpris de ces contre-vérités que le Gouvernement éthiopien. Tout le monde sait qu'à chaque étape, l'Éthiopie a officiellement et formellement accepté les propositions des pays tiers — notamment celle avancée par les modérateurs, les États-Unis et le Rwanda, la décision de l'OUA et la résolution du Conseil de sécurité — tandis que

l'Érythrée ne cesse de tergiverser, ce qui revient à rejeter les propositions.

Pour ce qui est des conséquences humanitaires de l'agression érythréenne contre l'Éthiopie, celle-ci a occasionné le déplacement de plus de 200 000 Éthiopiens des régions du territoire éthiopien envahies par l'Érythrée. Ceux qui sont restés sous l'occupation de l'Érythrée ont été victimes de traitements inhumains infligés par le régime érythréen, qui vont de la torture physique pure et simple à l'imposition par la force de la nationalité érythréenne sous peine de perdre le droit de cultiver leurs terres. Il y a aussi eu le bombardement au napalm par les forces aériennes érythréennes contre des cibles civiles, y compris contre des écoles, en plein jour à Mekele et à Adigrat dans le nord de l'Éthiopie, comme le monde entier a pu le voir.

Le Gouvernement érythréen continue d'infliger un traitement indigne aux milliers de ressortissants éthiopiens résidant en Érythrée, il les empêche de rentrer chez eux et les prive de tous leurs moyens de subsistance. Ces derniers sont en fait des otages entre les mains du Gouvernement érythréen. Ceux qui avaient suffisamment d'argent pour rentrer en Éthiopie rapportent des scènes effroyables de mauvais traitements infligés à leurs compatriotes restés en Érythrée. Le Gouvernement érythréen a jusqu'à présent expulsé 24 000 Éthiopiens dans des conditions inhumaines.

Pour sa part, le Gouvernement éthiopien n'a jamais nié qu'il a demandé aux ressortissants érythréens résidant en Éthiopie qui mettent en danger la sécurité nationale de l'Éthiopie de quitter le pays. À cet égard, nous avons à plusieurs reprises assuré la communauté internationale que les droits fondamentaux des personnes concernées sont pleinement respectés et que leurs droits à la propriété ne sont remis en cause d'aucune manière.

Je voudrais réitérer ce qu'a déclaré notre Ministre des affaires étrangères à cette tribune, hier encore, à savoir que les causes de la crise actuelle entre l'Éthiopie et l'Érythrée résident, entre autres, dans la propension des autorités érythréennes à recourir à l'agression contre ses voisins, au gré notamment des caprices d'un dictateur. Tant que cet état d'esprit subsistera, nous ne pouvons imaginer qu'un règlement pacifique de la crise, qu'en ce moment même nous souhaitons et recherchons ardemment, puisse se concrétiser. Pourtant, le Ministre érythréen a l'audace de suggérer un règlement pacifique inconditionnel, assorti d'une cessation des hostilités et de la signature d'un cessez-le-feu. De cette manière, il masque ces actes d'agression abominables par des paroles apparemment inoffensives. L'on ne saurait être

assez naïf pour ne pas voir dans ces propos la duplicité et les mensonges de l'Érythrée.

Pour notre part, nous avons toujours, depuis l'agression de l'Érythrée, indiqué de façon claire et nette que nous ne sommes pas prêts à accepter cette comédie.

**M. Makonga** (République démocratique du Congo) : Du haut de cette tribune, beaucoup de délégations sont intervenues soit pour dénoncer soit encore pour déplorer la violation dont mon pays est victime. La plupart de ces délégations ont instamment demandé la cessation rapide des hostilités. Contre toute attente, seule les délégations des pays agresseurs ne veulent pas se convaincre de leurs actes. Ils prétendent les justifier par des raisons de sécurité pour l'un et des problèmes internes pour l'autre.

La République démocratique du Congo ne le dira jamais assez, mais l'on retiendra que le Rwanda est non seulement à la base de cette agression mais aussi qu'il l'entretient, pour des raisons inavouées. Le problème interne qu'il ne cesse d'évoquer n'est qu'un alibi fallacieux pour couvrir ses forfaitures et ses appétits annexionnistes sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo, considérée par ailleurs comme un grenier naturel.

Depuis l'occupation d'une partie du Grand Kivu, il se constate malheureusement un pourrissement de la situation à telle enseigne que le minimum vital n'est plus assuré aux populations autochtones. C'est réellement une catastrophe.

Le pillage, le vol, le viol, la déportation, ainsi que le harcèlement de la population ont élu domicile sur le territoire occupé par les troupes d'invasion, qui se livrent à des exactions contraires à l'humanisme dont l'Afrique veut se faire l'apôtre. À titre exemplatif, l'occupant rwandais s'est livré à un assassinat odieux en pleine célébration d'un culte religieux. Un des soldats rwandais s'est illustré à Kasika en éventrant, après l'avoir violée, l'épouse enceinte du chef coutumier de ce village et s'est abreuvé du sang du foetus qu'elle portait. Comment peut-on qualifier cet acte?

Comme l'Assemblée peut le constater, ces mêmes occupants rwandais non seulement se livrent à tous les crimes possibles et inimaginables sur les paisibles populations congolaises sans armes mais ont en plus transporté la

haine ethnique, qui fait partie de leur nature, sur le territoire de mon pays. À Bukavu, la chasse aux Hutus fait rage en ce moment où je prends la parole au sein de cette Assemblée.

Que la communauté internationale sache qu'un bon nombre des dirigeants actuels du Rwanda, en l'exemple du Ministre des affaires étrangères, ont vécu paisiblement durant des décennies en République démocratique du Congo, où ils se sont livrés à diverses activités libérales et pastorales. Ceux qui les avaient accueillis et hébergés ne les ont jamais tués ni menacés. Non certes par naïveté, mais bien par simple humanisme. Dès lors, quel intérêt le Congo démocratique aura-t-il à persécuter aujourd'hui, sur son sol, d'autres Rwandais qui y vivent?

Le Rwanda soutient d'une part que la situation qui prévaut actuellement en République démocratique du Congo est un problème interne et d'autre part, il s'arroge le droit d'intervenir à tout instant pour protéger les populations tutsies et sécuriser, par la même occasion, ses frontières.

Au nom de mon gouvernement, et devant la confusion délibérément entretenue par le Rwanda sur cette guerre injustement imposée au Congo, je tiens à affirmer qu'il n'y a pas de problèmes internes dans mon pays, mais qu'il y a plutôt une agression orchestrée par le Rwanda voisin et son allié l'Ouganda contre l'État congolais. Ce qui se passe actuellement à Bukavu et à Goma n'est que la soif de sang et de vengeance et l'obstination qui pousse les tenants du pouvoir à Kigali à chercher par tous les subterfuges à instaurer la suprématie d'une ethnie sur une autre.

De tels sentiments n'ont jamais habité les Congolais qui, de nature, sont très hospitaliers et ne lèveront jamais le petit doigt pour faire du tort à ceux qui cherchent refuge chez eux.

L'insécurité qui sévit aux frontières du Congo avec le Rwanda est l'oeuvre de seuls Rwandais qui n'arrivent pas à cohabiter depuis l'accession de leur pays à l'indépendance, créant ainsi un flux inutile de personnes déplacées et de réfugiés. Ce refus d'intégration a malheureusement des conséquences inattendues sur les habitants des villages frontaliers de deux pays, et provoque par ailleurs l'instabilité des institutions politiques au Rwanda, accentuée par des tueries cycliques, au point où la communauté internationale s'est vue obligée de lui dédier un tribunal pénal international pour mettre fin à sa culture génocidaire.

L'insécurité qui prévaut actuellement dans la région ne peut trouver de solution que si le Rwanda accepte de se

démocratiser, et cela par la restructuration et la réorganisation complète de ses organes étatiques.

Notre Assemblée se doit de savoir que l'un des figurants congolais placé par Kigali à Goma a reconnu devant la presse étrangère la présence d'éléments de l'Armée patriotique rwandaise, qui ont perpétré l'agression contre la République démocratique du Congo. Les dénégations rwandaises à ce sujet ne convainquent plus personne. Alors, qu'on cesse une fois pour toutes de faire croire à la communauté internationale que le Rwanda n'est pour rien dans ce qui se passe au Congo et que cela n'est qu'une affaire intérieure. Si tel est le cas, comment justifier alors la présence dans les villes de Goma et de Bukavu des militaires rwandais, présence confirmée par ailleurs par la population locale, par la Commission ministérielle restreinte de la Communauté de développement de l'Afrique australe, par les médias internationaux et par les sources indépendantes citées dans mon intervention du 23 septembre dernier.

Je ne voudrais plus m'étendre très longtemps sur ce propos, mais ma délégation formule le voeu de voir le point additionnel proposé à l'ordre du jour de la présente session recueillir l'approbation de notre Assemblée et qu'une résolution condamnant l'agression y soit adoptée.

**M. Arias** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Suite à l'intervention ce matin du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réitérer que le Gouvernement espagnol rejette fermement et condamne sans réserve tout acte terroriste, où qu'il soit commis et quels qu'en soient ses auteurs criminels, comme l'a reconnu le Vice-Premier Ministre à propos d'un cas dont il faisait référence dans son discours. Cette position ferme de mon gouvernement a été exposée très clairement il y a quelques jours par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne à la 12e séance, au cours du débat général, lorsqu'il a déclaré que :

«Le terrorisme représente une grave menace pour la sécurité nationale et internationale, pour les relations pacifiques entre États, pour le développement et le fonctionnement des institutions démocratiques dans le monde et pour l'exercice des droits de l'homme.»

Il a ensuite exprimé notre appui au renforcement des mécanismes de coopération internationale pour lutter contre cette menace.

**M. Menkerios** (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation érythréenne n'a aucun intérêt à

gaspiller le temps précieux de l'Assemblée en se lançant dans une polémique inutile avec une partie qui pense que des arguments creux pourront remplacer la réalité. Nous choisissons de présenter les faits sur les questions de l'agression; l'occupation forcée de notre territoire par l'Éthiopie; ses violations criminelles des droits de l'homme des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne et vivant en Éthiopie; les expulsions; la confiscation de biens et autres; et les tentatives faites par l'Érythrée pour parvenir à un règlement pacifique. Ces tentatives ont été vaines car le Gouvernement éthiopien rejette totalement toutes les propositions présentées par l'Érythrée et s'en tient à son ultimatum exigeant le retrait par l'Érythrée des terres qui font l'objet d'un conflit.

**M. Ubalijoro** (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais après avoir entendu la réponse du représentant de la République démocratique du Congo, je tiens à faire la déclaration suivante.

La déclaration faite cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de mon pays, M. Anastase Gasana, reposait strictement sur des faits concrets. L'objectif de la déclaration du Ministre Gasana consistait à exposer la situation tragique et inquiétante qui existe dans notre région. Pour la énième fois, la communauté internationale a été alertée.

Même si j'ai été scandalisé et consterné par la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo, je ne gaspillerai pas le temps de l'Assemblée à répondre à ses allégations et à ses affabulations sans fondement. Mais j'aimerais dire que je suis satisfait de voir qu'il n'a pas été en mesure de réfuter ou de nier la teneur de la déclaration du Ministre Gasana lorsqu'il a évoqué l'incitation à la haine ethnique et au génocide émanant des autorités de la République démocratique du Congo. En fait, le Ministre Gasana a eu recours à des citations simplement parce qu'il faisait référence à des événements concrets qui ont engendré une tragédie indicible en République démocratique du Congo.

Afin de montrer combien les faits sont importants pour nous, j'aimerais lire un extrait d'un article publié aujourd'hui dans le *International Herald Tribune* et intitulé «The Most Dangerous Thing in Kinshasa Is to Be, or Resemble, a Tutsi» (Il n'y a rien de plus dangereux à Kinshasa que de ressembler à un Tutsi ou d'en être un) :

«La télévision de Kinshasa a diffusé des entrevues avec des citoyens se jurant d'expulser les Tutsis

de la ville. Une station de radio officielle de Bunia, ville située dans la partie orientale, exhortait, le 8 août, les Congolais à attaquer les Tutsis, dont elle donnait une description physique : «Chers auditeurs, ouvrez bien l'oeil. Ceux d'entre vous qui vivent le long de la route : attaquez ceux qui ont un grand nez, qui sont grands et minces et qui veulent nous dominer».

M. Kabila, qui n'a pas d'armée efficace, a déclaré le 25 août que tous les Congolais devraient «prendre les armes, même des armes traditionnelles : arcs et flèches, lances, etc.» pour écraser l'ennemi, «sinon, nous allons devenir les esclaves de ces Tutsis».

Selon le groupe de défense des droits de l'homme le plus actif au Congo — l'Association africaine pour la défense des droits de l'homme, qui oeuvre dans la clandestinité depuis son interdiction décrétée par le Gouvernement, en avril — le Gouvernement «a exploité de façon abusive les sentiments patriotiques de la population dans le but de l'inciter à commettre des actes de violence aveugle contre quiconque est soupçonné d'être un rebelle, un Tutsi ou d'être associé même indirectement à la rébellion».»

Je termine sur ces paroles et je laisse les membres évaluer le caractère génocidaire du régime Kabila.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation aimerait exercer son droit de réponse pour réagir aux propos sur le Timor oriental tenus par le Chargé d'affaires de Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale cet après-midi.

La position de principe de l'Indonésie au sujet de la décolonisation du Timor oriental est claire. La réalité historique et irréfutable est que le peuple timorais a déjà exercé démocratiquement son droit à l'autodétermination. Il l'a fait en optant pour l'indépendance dans l'intégration au sein de la République d'Indonésie, conformément à la résolution 1514 (XV) et aux principes VI, VIII et IX de la résolution 1541 (XV), qui ont été confirmés à nouveau dans les dispositions pertinentes de la résolution 2625 (XXV). L'ONU a été pleinement informée de toutes les étapes de ce processus.

L'Indonésie a constamment montré qu'elle était prête à contribuer, de bonne foi et avec sincérité, aux efforts déployés par le Secrétariat général et à engager un dialogue tripartite avec le Portugal, tenu sous l'égide du Secrétaire général depuis 1982, pour rechercher une solution juste,

globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental. Dans ce but, l'Indonésie a proposé d'accorder un statut particulier au Timor oriental assorti d'une large autonomie dans le contexte, et en tant qu'élément, d'un règlement et s'est déclarée prête à négocier les éléments de fond d'une telle proposition.

Cette proposition est la réaffirmation de la volonté de l'Indonésie de régler la question du Timor oriental. Ainsi, comme le signale le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/53/349) sur la question du Timor oriental, daté du 10 septembre 1998, dans le contexte d'un dialogue tripartite les négociations ont pris une nouvelle tournure récemment et offrent de nouveaux espoirs pour un règlement rapide du problème. Nous escomptons que les progrès se poursuivront.

Il est donc profondément regrettable que le représentant de Sao Tomé-et-Principe, contrairement à d'autres délégations ayant abordé cette question, ait décidé de faire fi de ces faits irréfutables et de dénigrer les éléments positifs qui sont récemment apparus.

Enfin, l'Indonésie soutient sans réserve, et de façon constante, le peuple du Timor oriental, et les espoirs et aspirations des Timorais à l'édification d'un avenir meilleur et plus stable pour leurs enfants et pour eux-mêmes en tant que citoyens indonésiens.

**M. Yimer** (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Le fait que la délégation érythréenne ait décidé de ne pas gaspiller le temps de l'Assemblée pour tenter de répondre à ma déclaration doit être reconnu. Par conséquent, je m'en tiens à ma déclaration précédente.

**M. Makonga** (République démocratique du Congo) : Je voudrais dire un seul mot à mon jeune frère, délégué du Rwanda. Il est difficile pour des gens honnêtes et intègres de comprendre les mensonges ou de s'expliquer les hallucinations des voisins rwandais, qui croient investir la République démocratique du Congo et en faire une partie intégrante de leur territoire. Je ne me lancerai pas dans une polémique futile. Que le Rwanda se retire de la République démocratique du Congo au lieu de s'obstiner dans des inepties qui ne paient pas à long terme. La vérité paie mieux que le mensonge.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Aucune autre délégation ne souhaite exercer son droit de réponse.

Avant de lever la séance, j'aimerais faire une déclaration générale en tant que Président.

Les paroles prononcées par le dernier orateur viennent clore le débat général de la cinquante-troisième session. Je crois que tous les représentants conviendront que les déclarations faites au cours des deux dernières semaines ont été extrêmement intéressantes et viennent confirmer que, bien qu'il s'agisse d'un exercice qui se répète chaque année depuis plus de 50 ans, il est loin d'être devenu une activité routinière, en raison du dynamisme accru que revêtent les événements faisant l'objet de notre débat.

C'est précisément pour cela qu'il est impossible que les gouvernements de nos pays conservent une vision statique des réalités internationales complexes lorsqu'elles sont envisagées dans toutes leurs dimensions. La perception, la connaissance et une meilleure compréhension de ces nouvelles réalités et des réalités déjà existantes font en sorte que nos débats se renouvellent constamment et que leur déroulement apporte un enrichissement naturel réciproque dont, en fin de compte, nous bénéficions tous. C'est pourquoi j'estime que j'ai le devoir de remercier chacun d'entre vous pour sa participation.

Personnellement, je pense que ce débat nous a donné une occasion unique et inestimable de savoir comment les gouvernements des États Membres appréhendent le monde en cette fin de siècle, quels types de problèmes ont, selon leurs dirigeants, un impact sur la paix, la sécurité et la prospérité des peuples, et quelle orientation la communauté internationale devrait prendre pour résoudre ces problèmes.

En cette occasion, 26 chefs d'État, 1 vice-président, 1 prince héritier, 15 premiers ministres, 14 vice-premiers ministres et ministres des affaires étrangères, 105 ministres des affaires étrangères, 6 ministres chargés d'autres départements ministériels ou secrétaires d'État, 11 chefs de délégations et 1 observateur — au total 180 orateurs — ont pris part au débat. De ce fait, l'Assemblée générale a eu une présentation exhaustive de la situation. Je ne voudrais pas et ne pourrais pas tirer de conclusions. Ceci ne relève pas de ma responsabilité et le moment n'est pas indiqué. Mais je voudrais au moins faire partager certaines réflexions que m'inspirent les déclarations faites au cours des deux semaines écoulées.

Dans presque chaque intervention faite durant ce débat qui vient de prendre fin, nous trouvons — de façon explicite ou implicite, éloquente ou discrète — la préoccupation des gouvernements quant aux profondes inégalités économiques entre, d'une part, une immense partie de l'humanité accablée par la pauvreté et les pénuries et, d'autre part, une minorité vivant dans la prospérité et l'abondance. C'est dans ce contexte que de nombreuses interventions ont révélé

et souligné la préoccupation que suscite le processus rapide et inexorable de la mondialisation qui affecte tous les aspects des relations internationales et qui est peut-être le résultat normal du progrès scientifique et technique. Il existe un intérêt croissant pour une meilleure compréhension de la nature du processus afin que la communauté internationale puisse se préparer à gérer ses effets, prévenir ses causes et faire en sorte que la mondialisation de l'économie ne profite pas seulement à quelques-uns tout en nuisant aux plus faibles et aux plus vulnérables.

Nous avons entendu des appels pour définir de nouvelles mesures en vue de réguler ce phénomène financier contemporain qui a naturellement un effet sur les échanges commerciaux, et pour promouvoir le réexamen, la révision et un ajustement éventuel des structures existantes du système financier international issu des accords de Bretton Woods. Ces structures ont été créées il y a 50 ans lorsque, comme l'a rappelé un chef d'État, il n'y avait pas d'ordinateurs. Ces accords, apparemment, ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

Il faut toutefois avoir l'honnêteté de reconnaître que le phénomène de mondialisation présente des atouts et des contraintes. Tout en créant un malaise et une méfiance chez certains, il semble avoir renforcé le besoin d'agir ensemble. Les problèmes mondiaux exigent une réponse mondiale. Cette vérité est, aujourd'hui plus que jamais, bien comprise, comme le montre la tenue, il y a quelques jours dans cette salle, d'une réunion de haut niveau sur la mondialisation.

Par ailleurs, le débat général nous a permis d'examiner des situations qui menacent ou sapent sérieusement la paix et la sécurité internationales dans diverses régions du monde — en Afrique, en Asie et en Europe. Hélas, de telles situations sont nombreuses et douloureuses, et elles touchent des douzaines de pays et des millions de personnes, laissant dans leur sillage mort, destruction et un grand nombre de réfugiés qui n'ont plus de foyers. J'ai perçu dans de nombreuses interventions un sentiment de frustration, voire d'impuissance, face aux capacités limitées de l'ONU en raison de ses maigres ressources, à prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces événements, et encore moins pour supporter leur impact et leurs répercussions. Nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il existe un regain de confiance, exprimé dans de nombreuses déclarations, dans l'ONU afin qu'elle poursuive ses efforts.

Les difficultés de l'Organisation à prendre des mesures rapides et efficaces dans certaines situations pour éviter des ruptures de la paix ou rétablir la paix nous obligent à

considérer les mécanismes de prévention des conflits. De nombreuses délégations ont évoqué la nécessité de renforcer les mécanismes permettant à l'ONU de jouer de façon plus effective son rôle de prévention.

Dans quelques jours, l'Assemblée générale aura l'occasion d'apporter une contribution appréciable à cet effet lorsqu'elle examinera la question des causes des conflits et de la promotion d'une paix durable et d'un développement soutenu en Afrique, thème sur lequel le Secrétaire général a fourni un excellent rapport. Nous l'en remercions.

Les peuples des diverses régions d'Afrique connaissent aujourd'hui de terribles privations dues parfois à des catastrophes naturelles, parfois à de graves conflits internes ou inter-États. Il arrive que les deux phénomènes soient associés. Il ressort clairement des déclarations prononcées lors du débat général, que l'Assemblée souhaite accorder avant tout une attention particulière à la situation en Afrique. Il est à espérer que l'Assemblée sera en mesure d'examiner la question de façon exhaustive et de déterminer comment l'ONU pourrait aider rapidement et efficacement les pays africains frères à surmonter ces situations critiques qui nous concernent tous.

Ce débat a également montré l'impatience croissante et parfois la déception de la communauté internationale face au manque de progrès dans la quête de solutions à d'autres conflits qui, en se prolongeant, menacent gravement la paix et la sécurité. Certains de ces conflits font l'objet de points de notre ordre du jour et j'espère que nous pourrions adopter des résolutions ciblées et concrètes pouvant être effectivement mises en oeuvre.

À cet égard, nous avons constaté quelques signes encourageants. Je veux parler en particulier des déclarations faites par les représentants d'Israël et de la Palestine au cours du débat général, dans lesquelles ils confirment leur souhait respectif de conclure le processus de paix et leur volonté de reprendre les négociations afin d'arriver à des résultats positifs dans ce conflit qui n'a que trop duré.

Ce débat, inévitablement, a révélé la persistance d'une préoccupation profonde et généralisée face à la prolifération des armes de destruction massive. On y a fait maintes fois référence aux événements survenus cette année, qui justifient amplement cette préoccupation. Cela a conduit un grand nombre de représentants à donner un caractère plus péremptoire aux appels qu'ils ont lancés aux pays qui n'ont pas encore adhéré aux régimes de non-prolifération pour qu'ils le fassent sans tarder. Nous devons par conséquent chercher les moyens de renforcer davantage le cadre juridi-

que et institutionnel nécessaire pour mettre fin définitivement à la course aux armements, à la prolifération des armes nucléaires et aux essais nucléaires.

Heureusement, nous avons également reçu au cours de ce débat des signes encourageants de la part de pays fortement impliqués dans ce problème, qui se sont engagés à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais. À ce sujet, je me dois de signaler l'entrée en vigueur imminente de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signée à Ottawa. Nous avons le devoir d'encourager énergiquement l'adhésion de tous les États à cette Convention, afin d'assurer la disparition complète de ces engins de mort lâches et aveugles.

Le problème du terrorisme a été un autre des thèmes les plus souvent abordés par les orateurs lors du débat. Au vu des nombreuses références qui ont été faites sur ce sujet, on peut aisément en conclure que les gouvernements attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle poursuive et intensifie sa lutte contre le terrorisme en élargissant le cadre juridique normatif de la répression et de l'éradication du terrorisme. De la même façon, des progrès sont attendus concernant l'objectif prioritaire de lutter contre le crime organisé — particulièrement de la criminalité associée au trafic illicite de stupéfiants et des formes plus complexes de criminalité internationale, comme le trafic illicite de personnes. Je suis convaincu que nous pouvons avancer dans l'examen de ces questions et parvenir à des accords illustrant une volonté réelle de progrès qui affectera directement ceux au nom de qui ces efforts sont faits.

Les participants au débat général ont gardé à l'esprit et rappelé à juste titre que l'on commémore cette année le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit à n'en pas douter d'une occasion de se réjouir, de se rappeler; mais c'est aussi une occasion de réitérer avec conviction un engagement dont l'expression n'est pas dans l'élaboration d'un instrument mais bien dans la conduite des gouvernants et des gouvernés. L'internationalisation de la défense et de la garantie des droits de l'homme est sans aucun doute un processus; un processus non encore achevé, qui a atteint ces dernières années une phase déterminante et même, en quelque sorte, un point culminant, avec la création des tribunaux internationaux permanents permettant de juger et de punir les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et d'autres crimes graves.

Cette réalisation ne peut, toutefois, parvenir à dissimuler le fait qu'une vaste partie de l'humanité continue d'être

victime de violations de ces droits. C'est à notre Organisation, et à cette Assemblée générale en particulier, qu'incombe la tâche d'achever la base juridique institutionnelle sur laquelle repose le système de protection des droits de l'homme. L'adoption du projet de déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, qui se fera nous l'espérons par consensus, sera peut-être le meilleur hommage de l'Assemblée au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

De même nous espérons raisonnablement pouvoir adopter des décisions importantes sur le renforcement de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, sur la protection des droits des femmes et des enfants, catégories souvent les plus vulnérables de la population, et en particulier, sur une question qui nous émeut profondément : la participation des enfants dans les conflits armés.

Tout au long du débat on a fait abondamment référence à l'ONU comme instrument le mieux adapté — bien qu'en aucun cas le seul instrument existant — pour s'attaquer à ce problème et à d'autres. Mais il est manifeste également qu'avec le temps et l'évolution de la communauté internationale dans son ensemble, cet instrument a besoin d'être affiné et adapté à l'ère nouvelle, pour répondre à de nouvelles attentes et à de nouvelles exigences de la communauté internationale.

Ainsi la question de la réforme des procédures de l'ONU et de la réforme de la Charte est revenue comme un leitmotiv dans les déclarations entendues. On perçoit à travers celles-ci une plus grande sensibilisation aux difficultés de parvenir immédiatement à une transformation ou à des changements profonds. Ceux-ci ne seront possibles que s'ils sont précédés d'un processus intellectuel inspiré par une réflexion politique approfondie, prudemment et soigneusement préparé, dans un esprit de concertation, où l'élément temps n'est pas un facteur décisif, mais considéré en fonction de l'urgence du besoin, mais aussi de la rigueur de la solution et de la portée universelle qu'elle doit revêtir. Je suis donc convaincu qu'au moment de reprendre les négociations nous pourrions parvenir, avec la participation de tous à cette cinquante-troisième session, à certains arrangements de base pour évoluer graduellement vers une solution définitive. Certes, ce ne sera pas facile, mais c'est précisément pour cela que nous ne pouvons tergiverser ou reculer.

Naturellement, les efforts visant à renforcer le fonctionnement et la structure institutionnelle de l'Organisation de façon à la rendre plus efficace seraient inutiles si celle-ci était maintenue en permanence dans une situation précaire, dans un état de crise financière perpétuel. Ce débat

a montré une fois de plus que l'opinion dominante est que l'Organisation ne sera pas en mesure de remplir pleinement ses obligations si on ne lui accorde pas les ressources économiques indispensables.

Il est impossible de rendre dans ces brèves remarques la richesse des idées et la profondeur des vues et des initiatives qui ont été exposées dans ce débat général.

Si je me suis permis de faire cette synthèse — synthèse qui est forcément partielle — c'est simplement pour rappeler à l'Assemblée que la tâche qui nous attend au cours des prochaines semaines est considérable. C'est une responsabilité énorme que nous devons ajouter à la responsabilité de chacun. Je suis sûr que l'intelligence, le dévoue-

ment et le sens des responsabilités de chacun de nous permettront de réaliser cette tâche. Dès l'instant où j'ai pris mes fonctions de Président de l'Assemblée générale, à cette cinquante-troisième session, j'ai été persuadé qu'il existait dans cette Assemblée un esprit de progrès, un esprit constructif; malgré les incompréhensions, malgré la diversité, il existe une volonté profonde de surmonter ces divergences et ces mésententes. Ce n'est pas nous, précisément, qui décevrons ces attentes. Nous oeuvrerons pour qu'à la fin de la cinquante-troisième session, notre discours de clôture ne soit pas une confession de frustrations, mais plutôt des paroles d'espoir.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 9 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 20.*